

EXPANSION COMMERCIALE ET COLONIALE,
MISE EN VALEUR DES COLONIES.

RAPPORTS ET NOTES

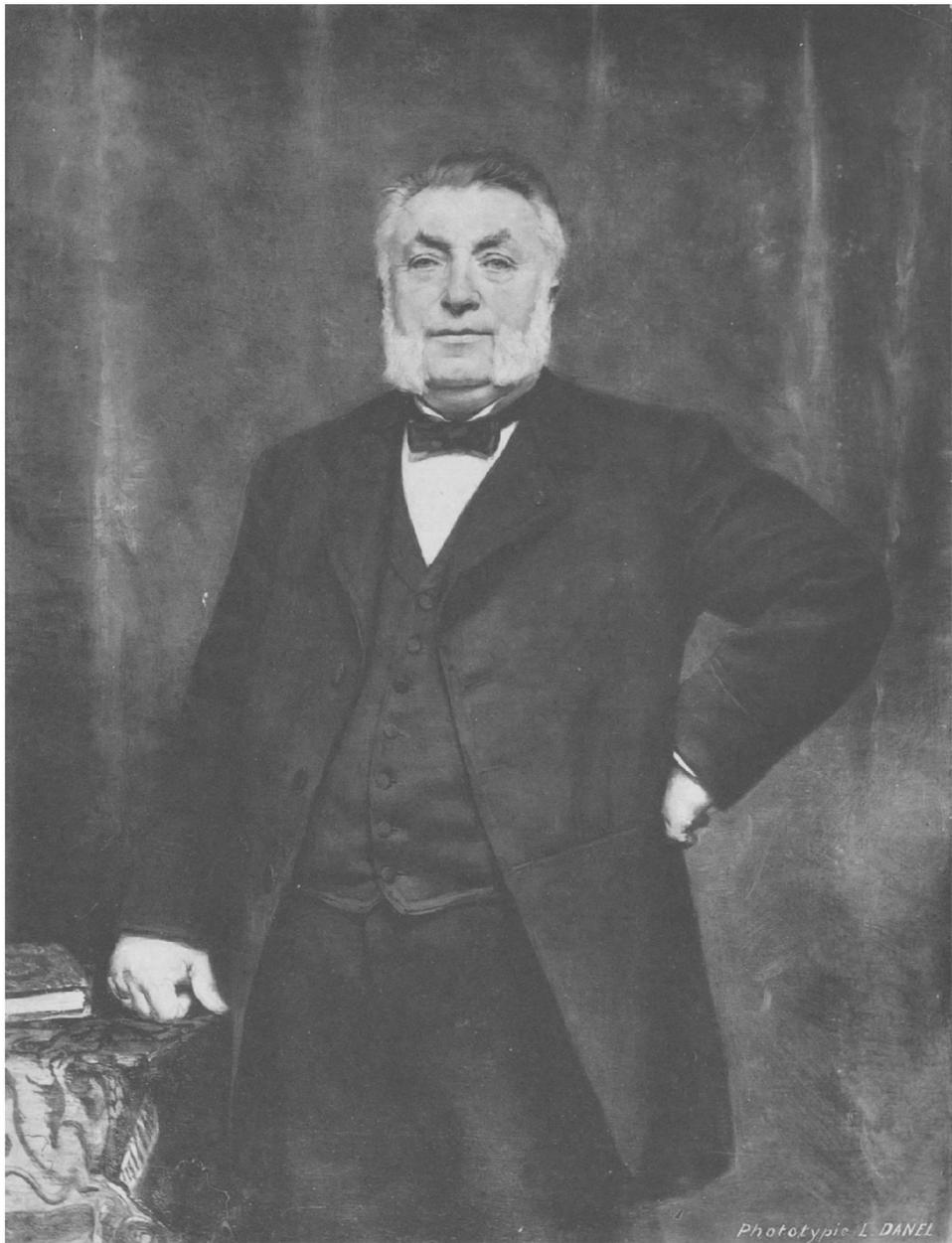
Par M. JULES SCRIVE,

Membre de la Chambre de Commerce de Lille,
Président de la Commission du Musée commercial et colonial de Lille.



LILLE,
IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1898.



EXPANSION COMMERCIALE ET COLONIALE,
MISE EN VALEUR DES COLONIES.

RAPPORTS ET NOTES

Par M. JULES SCRIVE,

Membre de la Chambre de Commerce de Lille,
Président de la Commission du Musée commercial et colonial de Lille.



LILLE,
IMPRIMERIE L. DANIEL

1898.

Le 22 novembre, Jules Scrive inscrivait le titre de cette série d'études ; le lendemain à neuf heures du matin il succombait.... « Je meurs debout » a-t-il dit. C'est dans la plénitude de son intelligence, dans l'épanouissement de son activité qu'il a été enlevé subitement à l'affection des siens, à l'estime de ses concitoyens, à l'attachement du personnel de son usine.

Cet attachement, combien on le comprend quand on se rappelle les efforts constants avec lesquels il avait poursuivi ce but si digne d'un esprit élevé comme le sien : venir en aide aux travailleurs ! Les moyens de réaliser ce programme philanthropique, il les cherchait sous toutes les formes : soit indirectement, quand il s'occupait des développements à donner à notre industrie, des débouchés à lui trouver ; soit directement, lorsqu'il s'efforçait d'assurer à nos jeunes ouvriers les connaissances nécessaires pour lutter avec succès contre la concurrence étrangère. De là :

D'une part, ses études sur le commerce d'exportation, sur la mise en valeur de notre empire colonial, la direction si active qu'il avait imprimée au Musée commercial.

D'autre part, les rapports qu'il avait présentés à la Chambre de Commerce sur l'application des arts à l'industrie, sur l'enseignement commercial.

C'est une partie de ses travaux que Jules Scribe avait voulu réunir dans cette brochure qui devait être le point de départ de nouveaux efforts, poursuivis de concert avec l'Union Française de la Jeunesse.

On y retrouve comme un dernier reflet de cette philosophie si pratique et si douce à la fois qui lui avait mérité tant de sympathies, qui lui attirera tant de regrets. Ce souvenir profond qu'il laisse dans l'industrie lilloise, dans la population ouvrière du Pont-de-Marcq qui trouvait en lui un protecteur et un ami, ce souvenir qui avait groupé autour de son cercueil une foule attristée, est le plus touchant des éloges.

C'est pour sa famille une consolation, pour ses fils un grand exemple qu'ils sauront suivre.

Dans la longue carrière qu'il a parcourue, s'il a été heureux il a pourtant souffert des tristesses des autres, tandis qu'il est resté inaccessible à toute pensée d'envie vis-à-vis de ceux qui paraissaient plus heureux que lui et on pourra dire avec un des auteurs de jadis, que ce fin lettré aimait tant à relire :

*« La plus véritable marque d'être né avec de grandes
» qualités c'est d'être né sans envie. »*

PAUL DISLÈRE.

Président de section au Conseil d'Etat.

26 Novembre 1898.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE.

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 25 Novembre 1898.

ALLOCATION

PRONONCÉE

Par M. Edmond FAUCHEUR,

Président,

à l'occasion de la mort de M. Jules SCRIVE, Membre de la Chambre.

MESSIEURS,

Notre Compagnie est bien cruellement éprouvée depuis un an.

En novembre dernier presque jour pour jour, nous perdions Jules Schoutteten, l'un de nos membres les plus zélés et les plus dévoués, puis c'était notre éminent Président, Julien Le Blan, tant regretté à juste titre; maintenant c'est Jules Scrive qui, plein de vie et de santé il y a peu de jours, nous est enlevé par un coup soudain. — Rempli d'une ardeur juvénile, il avait fait preuve dans ces derniers temps d'une initiative digne d'être signalée en se vouant tout entier aux questions de l'enseignement sous ses différentes formes; tout était de nature à nous faire espérer pour de longues années encore son active collaboration, rien ne pouvait faire prévoir une fin si prochaine.

Jules Scrive est entré à la Chambre de Commerce en 1881; il s'est occupé d'abord de l'importante question des marchés de toiles avec les ministères de la Marine et de la Guerre et n'a cessé de réclamer la révision des clauses des cahiers des charges en même temps que la substitution aux marchés à long terme de simples

marchés de livraisons portant sur des quantités fixées à livrer dans un délai déterminé.

Pendant les dix-sept années qu'il passa à la Chambre, tout ce qui concerne l'industrie de la toile, au point de vue des transports, au sujet des droits de douane, fut examiné et étudié par lui avec le plus grand soin. C'est grâce à ses démarches intelligentes que l'industrie des fils de lin retors peut, depuis 1896, prendre part aux adjudications de l'Administration des postes.

Lors de l'examen du projet du nouveau tarif général des Douanes, il se chargea d'étudier les besoins de l'industrie des cuirs industriels, industrie qui venait de prendre un développement considérable dans notre circonscription. Les fournisseurs du grand équipement et de la chaussure ont eu aussi des observations sérieuses à formuler au moment de la révision des cahiers des charges. Ce fut Scrive qui fit cette étude.

L'organisation de notre musée commercial date de 1885, Jules Scrive fut l'un des trois premiers membres délégués par notre Chambre à la Commission administrative, il prit dès le début une part prépondérante à ses travaux et à la mort de notre collègue Jules Schoutteten, il le remplaça à la présidence de cette Commission.

Cette tâche le séduisit et il s'y adonna avec un zèle tout particulier et un dévouement vraiment remarquable.

Pendant les deux années que dura la Mission Lyonnaise en Chine, il fut chargé par la Chambre de la correspondance avec notre délégué M. Alexis Vial, et au retour, quand la formation d'une Société pour l'établissement de comptoirs dans les provinces de la Chine méridionale fut décidée, il donna aussitôt son concours financier. Ce fut là l'origine de son goût tout particulier pour les études Coloniales.

En 1895, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique envoya à notre Chambre les rapports de M. Marius Vachon sur les industries d'art, les écoles et les musées d'art industriel.

Jules Scrive voulut bien en faire l'examen et son compte-rendu lumineux nous fit connaître la nécessité de rechercher les moyens d'arriver à organiser l'enseignement de l'art décoratif. Cette première étude l'amena à nous faire une série de rapports des plus intéressants d'abord sur l'enseignement technique et professionnel, puis sur l'enseignement commercial de façon à développer notre

commerce d'exportation et enfin sur l'enseignement Colonial, pour faciliter la mise en valeur de nos colonies. L'étude de ces divers enseignements l'avait tout naturellement désigné pour le Conseil de perfectionnement de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le rôle des plus importants qu'a joué Jules Scrive à la Chambre de Commerce de Lille. Les travaux que je viens d'énumérer suffisent à prouver que notre bienveillant collègue a bien mérité d'être cité comme modèle pour son assiduité au travail, son autorité sans égale et son dévouement sans bornes, aux nouveaux membres qui bientôt viendront compléter notre compagnie.

D'un caractère aimable, d'une obligeance rare, Jules Scrive ne comptait que des amis parmi ses collègues, aussi sera-t-il très sincèrement regretté par tous et laissera-t-il dans notre Chambre le souvenir d'un homme qui, par son travail et son dévouement aux intérêts publics, aura rendu de signalés services à l'industrie de notre région.

SOMMAIRE.

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	11

PREMIÈRE PARTIE.

L'enseignement des arts appliqués à l'Industrie :

A. — Les études de M. Marius Vachon, sur les industries d'art, les écoles et les musées d'art industriel. (<i>Rapport fait à la Chambre de Commerce de Lille, par M. Jules Scrive, membre de la Chambre, sur le mémoire de M. Vachon, Séance du 10 novembre 1897</i>).....	14
B. — L'enseignement de l'art décoratif et industriel. (<i>Communication de M. Jules Scrive à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, Séance du 18 février 1898. — Observations de M. Angellier, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de l'État</i>).....	20
C. — Note complémentaire.....	29

DEUXIÈME PARTIE.

L'enseignement technique, professionnel et commercial :

A. — L'enseignement technique et professionnel en Suisse, par M. Delmas, inspecteur régional de l'enseignement technique, après une mission d'études en août 1897. — (<i>Rapport fait à la Chambre de Commerce de Lille, par M. Jules Scrive, l'un de ses membres, sur le mémoire de M. Delmas, Séance du 6 mai 1898</i>).....	31
B. — Note sur l'école pratique de Reims.....	36
C. — Note sur l'enseignement technique en Allemagne.....	38
D. — Note sur l'enseignement technique en Belgique :	
1° École supérieure commerciale et consulaire de la Louvière.....	41
2° Institut supérieur de Commerce d'Anvers.....	42
3° École des Sciences commerciales et consulaires de l'Université catholique de Louvain.....	44
E. — Note sur l'enseignement technique en Angleterre....	45

TROISIÈME PARTIE.

	Pages.
Expansion commerciale. — Mise en valeur des Colonies :	
A. — L'enseignement colonial. — La mise en valeur des Colonies. (Rapport présenté à la Chambre de Commerce de Lille par M. Jules Scrive, l'un de ses membres, Séance du 21 octobre 1898).....	48
B. — L'expansion commerciale, mémoire de M. Yanjoul, délégué par le Gouvernement russe pour visiter les musées commerciaux de l'Europe centrale. (Rapport fait sur ce mémoire et sur les articles de la « Bibliothèque universelle et Revue Suisse » de juin et juillet 1898 intitulés : « La lutte pour les débouchés, » à la Chambre de Commerce de Lille, par M. Jules Scrive, Séance du 9 septembre 1898).....	59
C. — Formation de Syndicats de fabricants en vue d'organiser à frais communs des tournées de commis-voyageurs à l'étranger.....	65
D. — Le commerce d'exportation, les moyens de le développer. Conférence de M. Paul Dislère, président de Section au Conseil d'État, ancien Directeur du commerce extérieur.....	66
E. — Note sur la mise en valeur du Congo belge.....	68
F. — Note sur les Compagnies de colonisation. Examen du rapport de M. Pauliat.....	70
CONCLUSIONS.....	74

AVANT-PROPOS.

La Société pour l'étude des questions d'Enseignement secondaire, dont le président est M. Alfred Croiset, membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Paris, a envoyé récemment un questionnaire, aux Chambres de Commerce, aux Sociétés industrielles et scientifiques pour connaître leur opinion sur les modifications à apporter à cet enseignement.

Cette enquête arrive au moment même où les Français commencent à ouvrir les yeux sur la nécessité de modifier les programmes universitaires pour les mettre en rapport avec les besoins des jeunes gens, qui se destinent aux carrières commerciales, agricoles, industrielles, coloniales et artistiques dans leurs applications à l'industrie.

MM. Jules Lemaitre et Bonvalot avec toute l'autorité de leur esprit et de leur clairvoyance, ont attiré l'attention sur les lacunes des programmes de l'Enseignement secondaire et sur la nécessité d'apporter une réforme radicale dans cet Enseignement.

MM. Marius Vachon, Michel Delines, Delmas, Maurice Schwob, Demolins, Rommel, Lavollée, Chailley-Bert, Georges Blondel, V^{te} d'Avenel, G. Hanotaux, Paul Leroy-Beaulieu, et d'autres publicistes, ont indiqué dans des

rapports très documentés, ce que l'on faisait à l'Étranger. M. Pauliat, sénateur, a présenté dans la séance du 12 juillet 1897, un rapport qui est une page d'histoire de la colonisation en France depuis Richelieu, le *fondateur des Compagnies privilégiées de colonisation*, jusqu'à nos jours.

Nous engageons les personnes qui ont le souci de l'avenir de notre pays, à prendre connaissance des travaux de ces hommes de haute valeur qu'anime le patriotisme le plus éclairé et qui sont parfois incompris.

Ils prouvent qu'il y a une disconvenance entre l'éducation et la vie moderne.

C'est une erreur de notre enseignement pédagogique, qu'à la sortie de nos lycées, la plupart des jeunes Français ne savent rien de ce qu'ils doivent faire « pratiquement » ; ils manquent d'initiative pour gagner leur vie, alors que les Anglais, les Allemands, les Belges, les Hollandais, les Suisses, etc., apprennent : « à faire étant jeunes ce qu'ils » doivent faire étant hommes, et non ce qu'ils doivent » oublier ».

Ainsi que le disait M. Waldeck-Rousseau, au banquet du 7 avril 1897, à la Société des Industriels et Commerçants de France, nous voyons un peuple d'employés et d'ouvriers s'élever peu à peu. Il s'en détache, par exception une élite, *fille de ses œuvres*, prolétaire hier, artisane aujourd'hui, capitaliste demain. Les hommes laborieux qui ont gravi ces échelons de la fortune et du succès ont dû ces résultats à leur courage, à leur initiative, à leur persévérance, mais aujourd'hui, en raison des difficultés redoutables de la concurrence internationale qui se produit dans le monde entier et jusque dans l'extrême Orient, il faut de toute nécessité, rajeunir l'enseignement, y apporter un flot généreux de vie pratique pour faciliter à un plus grand nombre de jeunes Français l'accès des positions commerciales.

Pendant que l'on produit, actuellement encore, des bacheliers en nombre supérieur aux emplois qu'ils pourront trouver, l'on voit arriver par légions, les jeunes étrangers pour prendre la place que nos enfants devraient occuper.

Chez les Allemands, les écoles de commerce et les écoles professionnelles se chiffrent par centaines. Il y en a pour toutes les spécialités; leurs installations et leur organisation sont essentiellement pratiques.

Les paroles de Gœthe que « pour réussir dans toute » entreprise, il faut commencer par les écoles », doivent inspirer ceux qui ont à cœur la prospérité et la grandeur de la France.

C'est dans le but de favoriser l'éclosion de nouveaux organismes mieux appropriés aux contingences présentes et futures que nous avons eu la pensée de présenter au public les études suivantes.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS APPLIQUÉS
A L'INDUSTRIE.

A. — Les études de M. Marius Vachon sur les industries d'art, les écoles et les musées d'art industriel. (*Rapport fait à la Chambre de Commerce de Lille, par M. Jules Scrive, Membre de la Chambre, sur le Mémoire de M. Vachon, séance du 10 décembre 1897.*)

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous présenter un Rapport sur les Mémoires envoyés à la Chambre de Commerce par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sur les Ecoles d'art décoratif en France et à l'Etranger.

L'auteur de ces travaux, M. Marius Vachon, est un érudit, un polygraphe, dont la plume féconde et souple, le talent et la compétence artistique se sont déjà exercés et manifestés dans 22 ouvrages très estimés des artistes et des savants. Il a été chargé de missions en Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Belgique, Hollande, Italie, Russie, Danemark, Suède et Norwège, et l'ensemble de ses rapports constitue 5 volumes grand in-4°. Il a été délégué dans le courant de l'année 1896 pour une enquête analogue dans nos départements, et il a visité Lyon, Tarare, Saint-Etienne, Le Puy, Marseille, Nice, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Vierzon et le Berry, Tours, Angers, Nantes, Rennes, Quimper, Rouen, Saint-Quentin, Bohain, Lille, Roubaix, Tourcoing, Calais, Reims, Besançon, Nancy et la Lorraine. Il ne reste plus que la ville de Paris sur laquelle M. Vachon se propose de faire un prochain travail, pour que cette vaste enquête soit complète pour l'Europe entière.

Dans chacune de ces villes, soit à l'Etranger, soit en France,

M. Vachon a fait un inventaire, aussi détaillé que cela a été possible de l'établir, sur les organismes qui y fonctionnent pour créer ou pour développer leurs industries artistiques, et il énumère les Sociétés d'enseignement professionnel et artistique, les Musées d'art et d'industrie, les Écoles régionales des arts industriels, les Musées archéologiques, les Écoles des Beaux-Arts et des Arts décoratifs.

Il étudie ce qui s'est fait dans ces différents organismes pour les soieries, la dentelle, la broderie, l'ébénisterie, l'orfèvrerie, la bijouterie, la serrurerie d'art, l'imprimerie, les vitraux, l'armurerie, la quincaillerie, la céramique, l'architecture et les industries du bâtiment, l'horlogerie, etc.

Ces ouvrages, qui constituent une véritable encyclopédie, font honneur à l'homme qui a su les concevoir, sans marchander son temps ni ses peines. Ils arrivent à leur heure, et ils confirment les avertissements de nos Consuls à l'étranger sur la décadence de la vente de nos produits remplacés sur les marchés du monde par les articles anglais, allemands et autres.

Pour consoler notre amour-propre, nous nous flattons de l'illusion que les étrangers ne produisent que des articles de mauvais goût, de camelote ou de pacotille, recherchés uniquement pour leur bon marché. C'est inexact, c'est une légende qu'il importe de détruire. Il faut que l'on sache que la prochaine Exposition de 1900, en ce qui concerne notamment l'Allemagne, nous montrera des surprises. Les Commissions, d'après ce qu'a déclaré loyalement M. Richter, le Commissaire impérial Allemand, « considèrent comme un devoir » absolu de n'envoyer que des objets dignes d'être exposés. » Les expositions des produits allemands « seront arrangés selon des types » harmonieux et artistiques, afin de laisser aux visiteurs une « impression de force, de goût et de variété. » (1)

Tout ceci est la résultante des efforts considérables manifestés depuis 1870 dans presque toute l'Europe. Dans ces dernières années l'Amérique elle-même a apporté son énergie et son audace habituelles à rivaliser avec le Vieux-Monde. La Revue « *le Correspondant* » du 25 octobre 1897, donne sur ce point des renseignements on ne peut plus intéressants. Elle fait connaître les fondations princières des opulents Américains en faveur des Universités, des Instituts d'enseignement artistique de leur pays. M. Vachon n'a pas encore

(1) Voir le rapport sur l'Expansion Commerciale, p. 48.

passé l'Atlantique, mais ce qu'il nous fait connaître de l'Europe montre le chemin immense parcouru par les pays dont nous ne craignons pas jadis la concurrence. Il n'hésite pas à en attribuer la cause aux sacrifices considérables que se sont imposés, soit leurs gouvernements, soit l'initiative privée de quelques citoyens animés d'une ardeur patriotique et généreuse en faveur des Beaux-Arts de leur pays et de leur style national. Vous décrire tous ces puissants organismes excéderait les limites de ce Rapport. J'en citerai quelques-uns à titre de spécimen de ce qui se fait à l'étranger :

A St-Petersbourg, le baron de Steeglitz a légué 25 millions pour la création d'une Société d'arts industriels destinée à compléter les musées et les écoles de la Société Impériale des Arts de cette capitale.

A Vienne (Autriche) lors des derniers embellissements de la ville, en même temps que l'on procédait à la destruction des remparts, l'on destinait six aires immenses pour le Musée autrichien des Arts et de l'Industrie, l'École des Arts industriels, l'Académie de l'Art plastique, l'Académie des Artistes et deux Musées auliques.

A Berlin le nouveau Musée des Arts décoratifs a été ouvert en 1882. La construction de ce monument dura plus de trois années. Par l'importance de ses collections, par le côté pratique de son organisation, c'est un des trois plus grands musées de l'Europe avec le South Kensington de Londres, et le musée de Vienne.

En Angleterre parmi les admirables créations dues à l'initiative privée, nous citerons le Polytechnic Institute de Londres dû à la générosité de M. Hoag, qui a dépensé 2.500.000 fr. et qui comble chaque année le déficit de 125.000 fr., que produit l'extension des cours publics ; le Birmingham and Maitland Institute ; le Heriot Watt Collège d'Edimbourg (école technique et des arts) ; le Collège technique de Bradford ; l'Institut Witworth de Manchester, et nombre d'autres disséminés dans la Grande-Bretagne. Quant au South Kensington, il reçoit des donations d'une importance extraordinaire : nous remarquons entre autres, celle d'un tailleur John Jones qui a légué en 1882 sa collection d'objets d'art évaluée à plus de 6 millions de francs.

Quant aux musées, services publics, organisés et outillés scientifiquement pour un but essentiellement utilitaire, rayonnant sur tout le pays par les œuvres d'art et les documents qu'ils font circuler dans les écoles, par les expositions qu'ils organisent jusque

dans les villages, l'Angleterre en possède 34, qui en 1889, avaient compté près de 4 millions de visiteurs. — Rien de semblable n'existe en France.

Pour l'Allemagne, parmi les nombreux organismes créés pour grouper toutes les forces vives de l'Art, du Commerce et des Industries, nous citerons la « Central gewerbe Verein », qui a son siège à Dusseldorf, et qui va porter les modèles de son musée et de son enseignement industriel non seulement aux sièges de ses succursales, mais à domicile, sur le bureau ou la table de travail de l'artiste et du patron, sur l'établi de l'ouvrier. Là, chaque membre a le droit, moyennant une minime cotisation annuelle, d'emprunter et de se faire envoyer tous les objets du musée ; les livres de sa bibliothèque, 20.000 pièces circulent annuellement dans un rayon de plus de cent kilomètres.

Nous voyons dans toute l'Allemagne, à Hambourg, à Nuremberg, à Crefelt et ailleurs, des centres d'un rayonnement artistique qui se manifeste par une incroyable activité de publications, de cours, de reproductions, d'expositions spéciales. — Rien de semblable chez nous.

Pour la Hollande, le mouvement de Renaissance artistique est en grande partie l'œuvre de M. Cuypers. Fils d'ouvrier, sans fortune, il a construit en Hollande et en Allemagne 92 églises, sans compter de nombreuses restaurations de monuments publics et privés. La ville d'Amsterdam lui est redevable, entre autres chefs-d'œuvre de l'art monumental, du Grand Musée national et de la Nouvelle Gare Centrale. Il est arrivé par son labeur infatigable et l'élévation de son esprit au premier rang des architectes européens. Malgré cette haute situation, il dirige lui-même l'enseignement de l'art décoratif à Amsterdam et à Ruremonde.

Citant les paroles de Proudhon : « *Le génie de la France qu'en faisons-nous ?* », M. Vachon trouve avec raison que nous avons méconnu les travaux des vrais initiateurs de la Renaissance moderne. M. Cuypers reconnaît qu'il doit sa vocation à Viollet-Leduc. Ce sont les idées de ce grand homme, l'un des génies les plus puissants que ce siècle ait produits, ce sont les travaux des de Laborde, des Mérimée, des Monge, qui ont amené l'organisation des Ecoles et des Musées de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie, de la Belgique et de la Hollande. — Qui dira le nombre des artisans français émigrés qui ont fondé des industries à l'étranger, ou fait la force de

celles qui existaient déjà ? Une des plus grandes manufactures de céramique en Angleterre a deux français comme chefs de fabrication. L'orfèvrerie américaine, si brillante aujourd'hui, doit sa prospérité aux ouvriers ciseleurs français émigrés en 1871.

Nous ne pouvons continuer à passer en revue dans ce rapport toutes les Écoles et tous les Musées de l'étranger. Arrivons en France et particulièrement à Lille et voyons ce qui a été fait pour le développement des facultés artistiques de nos populations. M. Vachon a été fort dur pour notre ville et ses critiques ont blessé plusieurs de nos concitoyens appartenant aux Compagnies scientifiques et artistiques de Lille ; nous excuserons sa vivacité parce qu'il est animé d'un sincère désir de voir la France reprendre dans le monde artistique industriel son ancienne supériorité.

Mais il est regrettable de voir ainsi méconnaître les services rendus, à Lille, à la noble cause des Beaux-Arts. Les municipalités qui se sont succédées jusqu'à ce jour dans notre ville, n'ont point cessé de subventionner les Musées et les Ecoles académiques. Les Sociétés artistiques et savantes et parfois les particuliers, donnent, chaque année des prix et des récompenses à leurs élèves. En dehors de ces encouragements ces élèves sont appelés à bénéficier de bourses municipales, des pensions de l'œuvre Wicar, et des subsides de la fondation Colbrant. Peu de villes font aussi bien sous le rapport de venir en aide aux déshérités de la fortune pour leur faciliter l'accès de la gloire et de la richesse, tout au moins de la célébrité, s'ils ont reçu le don du génie. S'il en est qui peuvent aspirer au nom d'artiste, les professeurs les discerneront et les fondations créées en notre ville, les soutiendront. Il en est de même des différents musées dus en grande partie à l'initiative privée, et enrichis chaque année par les dons de généreux concitoyens ; musées et collections qui ont attiré et qui attireront encore à Lille, les artistes et les amateurs de la France et de l'Étranger.

Au point de vue des arts décoratifs, Lille possède dans le musée Wicar plus de 1.200 dessins originaux des maîtres les plus renommés, et dans ce trésor que nous envient les capitales de l'Europe, comment passer sous silence ce joyau unique au monde, de la tête de cire ! Nous avons dans notre Musée, des antiques, des vases provenant de la Grèce, et délicatement peints ; des statuettes de Tanagra, des milliers d'objets ayant fait partie du mobilier de nos ancêtres, le Musée des médailles, le Musée archéologique avec ses

bois sculptés, ses cuivres, ses ivoires, ses tapisseries, etc., etc., est l'un des plus riches de nos provinces ; signalons encore le Musée de céramique, le Musée de gravure ; le Musée ethnographique Moillet, le Musée des arts décoratifs, le Musée industriel, le Musée Gauche, le Musée commercial et colonial, où les artistes peuvent étudier les costumes, le mobilier, l'ornementation dans toutes les parties du monde.

Mais il faut avoir la franchise de reconnaître qu'en ce qui concerne l'enseignement de l'art décoratif, il n'y a à Lille que des organismes embryonnaires, et les observations de M. Vachon sont fondées. Le mal est général en France, et il tient à différentes causes.

L'on a eu le plus grand tort d'abandonner la tradition nationale ; le marasme, qui frappe depuis 30 ans l'art décoratif français, est la conséquence de l'application des théories trop exclusives d'Ingres et de V. Cousin. En 1863, Ingres lance l'anathème contre l'art appliqué, et le bannit à jamais de l'enseignement. Cousin, de son côté, proclama que « *les Arts s'appellent les beaux arts, parce que leur but est de produire l'émotion du Beau, sans égard pour l'utilité du spectateur ni de l'artiste* ». Depuis lors, le goût languit et ne se renouvelle pas ; le divorce est consommé entre l'artiste et l'artisan ; mais ces doctrines sont fausses, car selon l'axiome de Guichard « *l'art est un* ». Pour l'art décoratif, ses manifestations, loin de s'amoinrir par leur côté utilitaire, s'augmentent de l'importance du rôle économique et de la mission civilisatrice qu'ils sont appelés à remplir dans la société.

Ces idées plus justes, sont partout admises à l'étranger ; elles commencent à pénétrer chez nous. Il se produit un mouvement salutaire ; on signale des symptômes de bon augure qui annoncent un réveil des artistes. Il faut encourager ces tentatives, aider ces efforts, car selon la juste définition de Bracquemond : « *la décoration, c'est l'activité de l'art, c'est elle qui fait son utilité sociale.* »

Ensuite pour des raisons d'amour-propre peut-être exagéré les artistes décorateurs se dérobent le plus qu'ils le peuvent à toute direction. Ce sont là des écarts regrettables dont les résultats sont contraires à l'art et aux artistes. Ce n'est pas ainsi que les étrangers comprennent les véritables intérêts de l'art décoratif, et ils arrivent à d'harmonieux ensembles, tandis que notre absence d'entente aboutit à l'anarchie.

Mais il ne suffit pas de constater le mal, il faut dès maintenant nous préoccuper en France de nous armer des armes de nos adver-

saïres pour lutter avantageusement contre nos concurrents étrangers.

Il n'est pas évidemment question de créer des génies, car le génie est absolument individuel, mais il faut recueillir, dans des Ecoles bien organisées, et dirigées par des artistes de valeur, les jeunes gens doués de bonne volonté et de talent, qui trouveront un avenir dans une carrière dédaignée aujourd'hui. Le grand obstacle au développement des écoles des arts décoratifs, en France, c'est que les jeunes artistes français veulent tous être des prix de Rome. M. Vachon cite cette déclaration qui lui a été faite plusieurs fois :
» Ce sont les élèves ayant échoué dans les concours pour les bourses
» de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, qui doivent entrer dans
» l'industrie artistique ». Nous croyons qu'il faut opposer à cette opinion malheureuse pour l'avenir de notre pays, cette meilleure définition de l'Anglais Ruskin : « *Il faut répandre le goût des Arts*
» *dans les masses, non pour que chaque ouvrier fasse grossière-*
» *ment le métier d'un artiste, mais pour qu'il fasse artistement*
» *son métier d'ouvrier* ».

Cette question, Messieurs, est de la plus haute importance pour notre circonscription, aussi nous espérons que vous voudrez bien adopter les conclusions suivantes de ce rapport :

1^o La Chambre de Commerce de Lille considère la question d'un enseignement de l'art décoratif, comme *ouverte*, c'est-à-dire, qu'elle reconnaît la nécessité de lui donner toutes les conséquences qu'elle comporte et que des études ultérieures lui permettront d'élucider plus complètement ;

2^o La Chambre de Commerce de Lille étudiera la possibilité d'une entente à établir avec la Société Industrielle du Nord de la France, et avec d'autres Compagnies scientifiques et artistiques de la ville si elle le juge utile pour réaliser le vœu de cet enseignement.

B. — L'Enseignement de l'Art décoratif et industriel.

(Communication de M. Jules Scrive à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, séance du 18 février 1898).

MESSIEURS,

J'ai été chargé dernièrement de présenter à la Chambre de Commerce de Lille un rapport sur les missions qui avaient été

confiées à M. Maurice Vachon, tant en France qu'à l'Étranger et qui ont fait l'objet de différents mémoires très documentés (1).

Je n'ai pas à vous rappeler en détail les droits que notre Société s'est acquis à la reconnaissance publique depuis sa fondation voilà bientôt cent ans, par son dévouement à toutes les manifestations de l'activité artistique. Il me suffira de mentionner les musées de peinture, des dessins, des gravures, des antiques, d'archéologie, des médailles, de céramique, des arts décoratifs, fondés ou dirigés avec tant de zèle par nos collègues J.-B. Wicar, Ch. Verly, Benignat, Reynart, Herlin, Houdoy, Ozenfant, Rigaux, Van Hende. Benignat avait créé aux Écoles Académiques un cours d'art décoratif. En 1882 s'ouvrait, au Palais Rameau, une importante exposition d'art industriel, due à l'initiative de l'un des nôtres, M. Rigaux, et habilement dirigée par le regretté Ozenfant; un don de M^{me} A. Scrive en faveur des arts décoratifs nous permet de récompenser quelques jeunes gens qui s'y distinguent; enfin M^r Dehaisnes, après avoir consacré une grande partie de sa noble existence à l'archéologie et à l'art, nous a légué son testament artistique dans *le Nord monumental et artistique*, si apprécié du monde savant. Encore aujourd'hui nos collègues sont en majeure partie des architectes dont le talent et la science ont rendu les noms réputés et célèbres, parmi leurs confrères de France et de l'étranger, nous avons des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des photographes, des imprimeurs, des archéologues, tous artistes à des titres divers, et assurément supérieurs à celui dont les circonstances m'ont investi. Ces titres leur permettraient de parler avec plus de compétence d'une question de cette nature.

.

Tout d'abord il s'agit de définir ce que l'on entend par les mots d'art *décoratif* et d'art *industriel*, car il se produit une confusion persistante dans la manière dont l'on entend ces deux mots.

« L'art *décoratif* a pour objet, d'orner et de rendre agréable aux
» yeux par un *procédé quelconque*, l'apparence première d'un objet
» ou d'un groupe d'objets, dont la destination fixée d'avance répond
» à quelque utilité de la vie sociale. L'art *industriel*, au contraire,

(1) Ces mémoires sont déposés à la salle de lecture du Musée commercial et colonial de Lille avec d'autres rapports relatifs à la question des Arts décoratifs.

» par des *moyens mécaniques industriels* multiplié à un nombre
» quelconque d'exemplaires un modèle donné. Tous les arts indus-
» triels appartiennent donc à la généralité des arts décoratifs, mais
» certains *arts décoratifs* seulement appartiennent à la classe des
» arts *industriels*. » (Dictionnaire des arts décoratifs).

Il serait injuste de les tenir en médiocre estime parce qu'ils servent aux usages de la vie de l'homme, tandis que les Beaux-Arts tirent leur noblesse de leur indépendance vis-à-vis de l'utile. Sous la main des ouvriers de génie, ils sont susceptibles de chefs-d'œuvre, et la gloire des Palissy, des Petitot, des Germain, des Gouthière, des Boule, des Riesener, des Lepautre, des Gallé, des Froment-Meurice, des Deck, et de bien d'autres artistes décoratifs peut être placée au niveau de celle des artistes du pinceau, de l'ébauchoir et de la pointe. *L'art est un*, il n'est inférieur que lorsque l'œuvre produite est inférieure.

Il faut bien reconnaître que nos artistes décoratifs sont aujourd'hui fortement menacés par leurs concurrents étrangers. Depuis trente ans, les nations voisines se sont imposé des sacrifices pécuniaires extraordinaires pour enlever cette supériorité dont nous jouissions sans conteste depuis plusieurs siècles. C'est une situation qui atteint peut-être moins notre gloire que nos intérêts, car nous avons en France de dignes descendants des grands artistes dont je vous ai cité quelques noms. Pour eux, comme pour leurs devanciers, la maxime : « *Honos alit artes* », est très belle et très flatteuse, mais s'il faut honorer les arts, il faut aussi savoir les aider, et leur donner la possibilité d'acquiescer *et l'honneur et l'argent* : or, de tous les côtés les plaintes sont de plus en plus vives et plus générales sur les tristes résultats financiers et commerciaux de nos industries d'art : un désaccord existe entre les déclarations optimistes de certaines statistiques, dont il est impossible de contrôler les affirmations, et les rapports de tous nos consuls à l'étranger, les déclarations des Associations corporatives des ouvriers d'art, celles de nos grands artistes décorateurs tels que Guérin, Grasset, Gallet, Dalpayrat et beaucoup d'autres, qui ne sont pas moins expressifs dans leur opinion collective ou individuelle. En général le fâcheux état actuel des choses est attribué à l'absence des rapports intimes et constants qui devraient exister entre les Industries d'art et les Écoles, pour exercer une influence réciproque sur leur développement mutuel.

Mais ce qui paraît encore plus défectueux, c'est l'enseignement de

l'art décoratif tant sous le rapport de la quantité des écoles que de la qualité des méthodes d'enseignement.

.

Cette question a occupé la Chambre des Députés lors de la discussion du budget des Beaux-Arts du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans la séance du 2 décembre 1897, et elle a fait l'objet d'une discussion dans laquelle MM. Denêcheau, Roujon, Berger, Bérard, comte d'Estourmelle ont pris la parole.

Il a été avancé à la tribune, sans que cette affirmation ait été contredite : « que l'époque arrive où nous sommes égalés, devancés » même par nos concurrents ; que l'Allemagne se prépare par des » moyens financiers à lutter pour l'exposition de 1900, d'une manière » avantageuse contre nous ; que toutes les municipalités allemandes » font des commandes de tissus dans leur pays, ne regardant ni aux » prix ni aux sacrifices afin de permettre aux fabriques allemandes » de lutter victorieusement contre les nôtres. »

Et M. le Commissaire du Gouvernement se défend en disant « que » l'on n'a jamais indiqué au Gouvernement ce qu'il devait faire ; en » regrettant qu'il ne se soit pas produit chez nous comme ailleurs » un grand mouvement national. Les nations étrangères ont fondé » des Musées d'études, des bibliothèques, des écoles dont l'action » rayonnante a provoqué de fécondes initiatives ». — Et comme conclusion : « Il résulte de notre enquête, dit-il, que sur les 250 » écoles, grandes ou petites, ou simplement cours de dessin, existant » sur le territoire, 51 ont un besoin très prochain, presque immédiat » d'être développées par l'organisation d'un fort enseignement d'art » décoratif, par la création de cours de modelage, de sculpture » d'ornement et qu'en outre 129 écoles nouvelles devraient être » créées dans des centres d'industries ».

Il est évident que pour donner satisfaction à ces desiderata, l'État de son côté, les pouvoirs locaux de l'autre, devront consentir à de nouveaux sacrifices financiers. Ce n'est pas avec la modeste somme de 190.480 francs qui figure au budget des Beaux-Arts, chapitre 13, pour les Écoles nationales des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et d'art industriel que l'on peut créer un enseignement à la hauteur des besoins de l'industrie moderne. L'insuffisance des ressources explique la quasi-nullité des résultats.

Il faut en outre se décider à avouer que l'insuffisance de l'enseignement y contribue pour une large part. L'on ne sort pas des

sentiers battus. La stérilité des résultats tient à la perpétuelle copie des anciens styles, au lieu de se mettre en face de la nature même, et de reproduire les infinis motifs d'interprétation qu'elle offre à la libre fantaisie de l'artiste.

Sans rappeler ici tous les documents rapportés dans l'enquête faite à l'étranger par M. Vachon, et qui sont l'éloquente mais navrante paraphrase de ce qui précède, je crois, Messieurs, qu'il est indispensable de mettre sous vos yeux un exemple de ce qui se fait chez nos voisins d'outre-Manche, en Angleterre.

Depuis 30 ans, sous l'influence de quelques initiateurs de l'« Art département » tels que William Morris, Walter Crane, Ruskin et bien d'autres, des expositions périodiques connues sous le nom de *Arts and Crafts exhibition*, ont marqué les brillantes étapes de la route parcourue par les grands décorateurs anglais et montré la vitalité de leur talent.

Les « Schools of Arts » n'ont rien de commun avec les pauvres écoles officielles de France dont le stérile enseignement a été constaté par nombre de personnes compétentes. Ces écoles ont leur personnalité très distincte qu'elles sont fières de sauvegarder.

A Liverpool où professe Anning Bell, à Birmingham, à Glasgow, à Edimbourg, Sheffield, Manchester, et dans bien d'autres villes encore, l'on trouve le même souci de laisser se développer librement la personnalité des élèves.

Mais il y a des écoles d'art décoratif florissantes ailleurs qu'en Angleterre : elles existent en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Amérique, en Russie, en Suisse. Elles ont pour mission de faire d'habiles ouvriers d'art, tandis que chez nous, rien ne se fait. Nous restons les bras croisés, nous bornant à constater le progrès fait tous les jours à notre détriment par la vente des objets d'art étrangers.

Ce n'est pas que nous manquions en France d'initiateurs, ou d'artistes de talent, mais ils doivent secouer, à la sortie des écoles officielles, les principes qu'ils y ont reçus et chercher alors seulement leur voie et leur technique.

Quel peut être le meilleur enseignement pratique à donner à nos jeunes gens. En un mot quelle doit être la conception de cet enseignement ?

Faut-il, comme le demandent certaines personnes en vertu de l'unité absolue de l'art, préconiser l'unité de cet enseignement, son

intégralité pour les plus minimales applications ? Faut-il donner aux artistes industriels des connaissances esthétiques aussi étendues que pour les œuvres les plus considérables du grand Art ? Lorsqu'en 1879, l'on fonda à la Direction des Beaux-Arts le bureau de l'enseignement l'on créa un corps de dix-sept inspecteurs qui furent chargés de procéder à une enquête. MM. Guillaume et Ravaisson, membres de l'Institut, se livrèrent à un tournoi des plus éloquents, comme chefs de la méthode artistique et de la méthode scientifique : « qu'il » s'agisse d'enseignement primaire ou d'enseignement secondaire, » selon l'opinion de M. Guillaume, le dessin est un ; l'on n'a pas à en » mesurer les premiers éléments en vue des professions ou selon les » conditions sociales. Il en est du dessin comme de la grammaire, » des sciences, de la morale. Qu'il s'agisse de l'éducation d'un » homme du monde, d'un ouvrier, d'un artiste, cette base est iden- » tique pour tous et doit être commune à tous ».

D'après cette théorie, le conseil de perfectionnement de l'enseignement artistique unifia donc les programmes de toutes les écoles ; depuis l'adoption des programmes qu'elle a fait élaborer, les jeunes gens en ont trouvé l'application trop difficile, dépassant leur intelligence, leur ambition et leurs ressources et ils ont déserté les cours pour devenir peintres ou sculpteurs.

Puisque nous constatons que les intéressés tournent le dos à cet enseignement, le but premier *étant l'Art dans l'industrie* doit être atteint par un enseignement moins général, il faut pour qu'il soit profitable, qu'il soit spécialisé en vue d'une industrie nettement déterminée.

Car l'artiste ne peut plus être comme aux siècles passés, tout à la fois peintre, sculpteur, architecte, orfèvre. Il faut le guider dans une autre voie, il faut aujourd'hui que les études des jeunes gens soient appropriées à chaque spécialité qu'ils ont choisie.

En effet, dans une ville comme la nôtre, cet enseignement de l'art décoratif ne peut guère s'appliquer qu'aux enfants de petits commerçants, à de jeunes ouvriers qui n'ont pas, dans les ressources de leurs familles, le moyen de se consacrer au grand art. Les parents de ces jeunes gens ne peuvent s'imposer des sacrifices pour leur faire suivre des cours complets d'art décoratif qui ne donnent ni le droit à l'exemption de deux années de service militaire, ni les autres avantages accordés aux jeunes gens qui suivent les cours de peinture, de sculpture et d'architecture, c'est-à-dire prix de Rome, bourses de

voyage, etc. Il est très exact que tous nos jeunes artistes rêvent d'obtenir le Grand Prix dès qu'ils présentent quelques dispositions heureuses pour le dessin : Faire de l'art appliqué à l'industrie, ce n'est pas, à leurs yeux, être artiste. De là vient la défaveur, l'abandon de cette branche de l'art, le mépris dans lequel on tient les cours où elle est enseignée, mépris qui est spécial à notre pays, comme nous l'avons signalé plus haut. De là vient la quantité de déclassés, de dévoyés incapables, faute d'un métier, de gagner leur vie, d'individus dépourvus des connaissances pratiques dont ils auraient besoin, mais pourvus de celles dont ils n'ont pas l'emploi, de révoltés qui végètent et qui en accusent la Société.

Oui, l'on a perdu de vue chez nous, le grand principe de l'enseignement qui est *d'instruire chacun le plus possible, mais non pas tous de la même manière.*

Nous sommes de ceux qui pensent avec Herbert Spencer que « *la meilleure éducation est celle qui prépare le mieux l'enfant à l'avenir qui l'attend* », et qui estiment que pour conjurer ce que l'on ne craint pas d'appeler : *la faillite de l'art industriel français*, il faut y apporter les méthodes de la science moderne, c'est-à-dire l'application de la loi de la division du travail.

Partant de là, nous croyons que les études des jeunes gens qui se destinent à l'art industriel doivent être pratiques et appropriées à chaque spécialité, de manière que l'élève à la fin de ses études, s'il ne devient pas un artiste de génie, soit un praticien expérimenté, habile, et capable de reproduire de belles œuvres. Tous les enseignements qui ne sont pas accompagnés d'applications vraiment pratiques ne peuvent que se perdre dans le vide. Le grand décorateur Galland, qui avait de son art une idée très haute et très juste, affirmait la nécessité du travail à l'atelier : « Rien ne vaut l'atelier », était sa formule, sa devise habituelle.

Il faut donc, pour toutes les raisons que nous venons d'indiquer, que les futurs ouvriers supérieurs, artistes décorateurs industriels de l'avenir, occupent une partie considérable de la journée dans les ateliers spéciaux aux métiers qu'ils ont choisis. Il faut que des arrangements particuliers avec leurs patrons leur permettent de trouver dans les cours du soir, dans les conférences du dimanche, le temps nécessaire pour s'instruire plus à fond dans la technique de leur profession et dans l'histoire générale de l'art. Il faut que les jeunes gens trouvent dans les Musées et dans les collections munici-

pales, si riches dans notre ville grâce à la libéralité de notre Société des Sciences, tous les enseignements qui leur sont nécessaires. Il faut que les conservateurs de ces collections ne les considèrent pas comme des créations de pur luxe, mais comme des organismes d'enseignement, organismes qui se développeront au fur et à mesure que la « fonction » se manifestera plus énergiquement. Il faut que de nombreux Concours, des Expositions multipliées, des encouragements de toute nature soient pour nos jeunes artistes des stimulants de grande valeur.

En marchant dans cette voie, nous espérons voir se diriger vers des professions aujourd'hui délaissées, méprisées sous le nom *d'arts mineurs*, une jeunesse qui s'étouffe, qui encombre aujourd'hui les autres carrières. Trente mille candidats aux fonctions libérales sortent chaque année des différentes Ecoles de l'Etat. Il n'y en a pas une centaine qui se dirigent vers l'art industriel, et pourtant des débouchés nouveaux, des industries nouvelles sont à la disposition de ceux qui sauront les conquérir. M. Gustave Larroumet a très judicieusement déclaré dans la conférence qu'il a faite récemment à la Société Industrielle du Nord : « *Ce qui nous manque, c'est de multiplier les belles productions de nos artistes créateurs, qui restent trop souvent à l'état de spécimens peu nombreux* ».

Après un échange de vues entre plusieurs membres de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, M. Angellier, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, demande la parole.

Il dit que le mouvement esthétique anglais n'a pas été à son début un simple mouvement d'organisation d'enseignement, mais bien un véritable effort social sorti de la prédication de Ruskin. Celui-ci, outre qu'il est un grand critique d'art, a été un véritable apôtre. Il a prêché cette vérité, que l'art ne doit pas être une chose de musée et de vitrine, un plaisir qu'on se donne de temps en temps, mais une chose de vie quotidienne qui doit s'appliquer à tous les instants de l'existence. Il a considéré comme un devoir social de faire pénétrer le goût et la jouissance du beau dans le peuple et de travailler à faire des ouvriers, des artistes.

Il a mis au service de cette idée une grande foi et une puissante éloquence. Avec le sens de la vie publique, qu'ont les Anglais, ce mouvement a été développé dans tout le pays, a produit des générosités, des fondations de musées, d'écoles, d'expositions. Les artistes les plus célèbres : Holman, Hunt, Watts, Burne, Jones,

Walter Crane, aidés d'hommes comme William Morris, se sont mis à faire des dessins industriels et à fournir des motifs de décorations.

A ces nobles efforts, il faut ajouter une organisation des musées et des collections, très supérieure à la nôtre. L'influence du Kensington Muséum, véritable laboratoire d'arts où toutes les ressources sont fournies à tous les métiers d'art, a été très considérable ; il suffit de comparer à nos musées raides, fermés, froids, peu accueillants et inertes, cette grande collection ouverte le soir, munie d'une bibliothèque, transformée en un immense instrument d'enseignement, cette grande ruche toujours active, pour comprendre la différence des administrations françaises et anglaises. Ajoutez que les musées, plus souples et unis par une sorte d'affiliation, se font des prêts et que toutes les collections sont ainsi utiles à un public plus nombreux. Enfin, le goût des voyages met les artistes anglais en face de motifs de décorations nouveaux qu'ils rapportent et adoptent en une entière indépendance de goût et d'où ils tirent souvent des effets inédits.

Il est hors de doute que, grâce à ces efforts, les progrès de l'Angleterre ont été considérables, en admettant, ce qui est très vraisemblable, qu'il y ait dans l'admiration pour les œuvres des artistes anglais une part d'engouement et un certain attrait de nouveauté, qui se faneront, en admettant que nous conservions certaines supériorités incontestées, il n'en reste pas moins vrai que les Anglais ont fait un immense progrès, vis-à-vis d'eux-mêmes, beaucoup plus grand que celui que nous avons fait pendant la même période.

Notre autorité artistique se trouve diminuée d'autant et certaines de nos ressources sont menacées. En tous cas, en dehors de la question de concurrence commerciale, il y a celle de l'adaptation de l'art véritable à la vie de tous les jours et à la vie de tous, de l'embellissement et de l'élévation de l'existence quotidienne, qui peut être regardée comme une question nationale. Il se peut que Ruskin ait du premier coup, placé l'enseignement de l'art sur son véritable terrain, en le considérant moins au point de vue utilitaire qu'au point de vue moral et social (1).

(1) NOTA. — M. Angellier, qui a passé plusieurs années en Angleterre, est tout spécialement autorisé à émettre une opinion judicieuse dans cette question artistique. Il a été mêlé au mouvement très intense qui a modifié, pour ainsi

C. — Note complémentaire.

Depuis que ce rapport du 10 décembre 1897 a été présenté à la Chambre de Commerce de Lille, la municipalité de Lille a réorganisé l'enseignement de l'École Nationale des Beaux-Arts, et vient d'y créer une section d'Arts décoratifs avec le Syndicat de la corporation des céramistes du Nord, dans le but de réaliser les idées de M. Marius Vachon. De plus le Syndicat a émis le vœu que la municipalité de Lille voulût bien organiser, au Palais des Beaux-Arts, au Musée spécial de la céramique, à la fois technique et pratique, qui puisse fournir à l'industrie les moyens pratiques de se développer constamment à ces deux points de vue.

Il serait utile de voir les autres syndicats professionnels suivre le même exemple et créer pour les divers métiers des cours spéciaux et des musées artistiques et pratiques.

Enfin, nous avons appris avec satisfaction que l'on va créer pour le centenaire de la fondation du Conservatoire des Arts-et-Métiers de Paris, un cours, souvent réclamé, d'Art appliqué aux métiers.

Puissent ces enseignements maintenir dans la voie pratique de l'application industrielle où ils trouveront leur emploi, bon nombre de jeunes gens qui en sont détournés aujourd'hui par des idées ambitieuses qui ne peuvent pas se réaliser et qui en font des mécontents et des déclassés !

La nature est avare de ses dons ; elle accorde à un petit nombre de privilégiés de s'élever à la hauteur des sommets où brillent les grands artistes mais au-dessous de ces sommets, s'étend un vaste espace qui peut s'éclairer de leurs rayons, et présenter un champ fertile pour ceux qui ne dédaignent pas de le cultiver.

Enfin, il est désirable que des cours de dessin élémentaire soient faits dans toutes les Ecoles primaires, comme il s'en fait dans toutes les Ecoles de Hollande, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre.

Nous devons mentionner, en terminant ce travail, que dans le

dire, le tempérament anglais, et l'a fait passer de l'indifférence, voire de l'hostilité, à l'enthousiasme pour tout ce qui touche aux Beaux-Arts. Aussi le témoignage de M. Angellier dont les travaux sur Robert Burns, le poète national de l'Écosse, sont dans toutes les bibliothèques des châteaux et dans tous les cottages de ce pays, est-il une importante contribution à l'étude de l'art en Angleterre.

mois dernier (1), il s'est tenu à Bruxelles un grand congrès international de l'Art public. Les organisateurs de ce congrès avaient inscrit dans le programme de ses travaux les deux questions suivantes :

1° N'y a-t-il pas lieu d'apporter des réformes dans l'organisation des Académies et des Ecoles d'art existantes ?

2° N'y a-t-il pas lieu de créer ou d'améliorer les Ecoles d'application pour les métiers d'art ?

Au cours d'une discussion très intéressante, il a été adopté en principe, par les délégués des Gouvernements et des Municipalités, par le Ministre de l'Instruction publique, et par le Directeur des Beaux-Arts de France, qu'une réforme des Ecoles d'Art pour les ouvriers et les artistes industriels — au point de vue de leur administration et de leur direction par les représentants des corporations industrielles et artistiques, — devait se produire, selon les vœux des Chambres de Commerce, des Chambres syndicales et des chefs d'industrie.

Cette décision est conforme aux conclusions du rapport de la mission d'enquête publié en 1886, et de son annexe, distribués l'un et l'autre, l'année dernière, aux membres du Parlement, par M. Marius Vachon.

Le second vœu, relatif à l'enseignement du dessin dans les Ecoles primaires, fut adopté avec une unanimité si expressive que M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique s'est empressé d'en témoigner sa satisfaction à M. Beernaert, ministre d'Etat belge, président de la Chambre des députés.

La question, pourra être portée devant le Parlement français, à la prochaine session (2).

(1) Septembre 1898.

(2) Voir plus haut un extrait de la discussion du rapport du budget des Beaux-Arts à la session de 1897.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL.

A. — **L'enseignement technique et professionnel en Suisse par M. Delmas, inspecteur régional de l'enseignement technique, après une mission d'études en août 1897.** (*Rapport fait à la Chambre de Commerce de Lille par M. Jules Scrive, l'un de ses membres, sur le mémoire de M. Delmas, séance du 6 mai 1898.*)

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous présenter un rapport sur un ouvrage très intéressant qui vient de nous être adressé par le Ministère du Commerce. Tout ce qui concerne l'enseignement soit professionnel, soit artistique présente de nos jours une importance considérable, car c'est le point de départ de la prospérité industrielle et commerciale d'un pays. Il est nécessaire de préparer pour les générations qui se disposent à prendre leur place à côté de nous, un enseignement pratique solide, approprié aux exigences modernes ; c'est dans de nombreuses écoles professionnelles, industrielles et artistiques qu'elles peuvent trouver les armes intellectuelles et morales dont elles ont besoin d'être pourvues pour les luttes de l'avenir. Nous devons donc étudier ce qui se passe en dehors de nos frontières, car certains pays qui paraissent peu importants à l'observateur superficiel, qui ne possèdent ni marine, ni armée, ni colonies, déshérités de ce qui constitue la force de certaines grandes puissances, luttent avec succès par les qualités morales de leurs habitants, par leur organisation industrielle et économique, contre les nations plus favorisées des dons de la nature et deviennent des pays riches, ne pouvant être des pays puissants.

L'administration des péages fédéraux a publié le tableau du Commerce extérieur de la Suisse en 1896. Il s'élève à 993 millions à l'importation et à 688 millions à l'exportation. Pendant cette même année, le Commerce spécial en France était de 3.798 millions à l'importation et de 3.400 millions à l'exportation, c'est-à-dire 4 fois plus important à l'importation et 5 fois à l'exportation, mais il faut tenir compte qu'il y a en France 38 millions 1/2 d'habitants et seulement 3 millions en Suisse, soit une population en France 12 fois 1/2 plus considérable qu'en Suisse.

Si la Suisse n'est pas arrivée à produire des œuvres de goût supérieur, elle a réussi à former des ouvriers très habiles dans leur profession et des chefs d'atelier, dont l'esprit ouvert à tous les progrès, a fait pénétrer sur tous les points où il y a une industrie quelconque, un peu de goût et d'éducation artistique.

Voici comment l'auteur a divisé son travail :

Après un aperçu historique et géographique sur la Suisse, il donne des renseignements sur l'histoire de l'enseignement technique et professionnel jusqu'en 1882. Il signale les nombreux essais plus ou moins heureux, les créations plus ou moins éphémères qui ont été organisées, modifiées, perfectionnées avec persévérance et tenacité. En 1882, le traité de Commerce entre la France et la Suisse, signé le 28 février, eut des conséquences considérables sur cet enseignement. Les Cantons comprirent que si leur autonomie absolue avait des avantages, il était indispensable, si l'on voulait arriver à un résultat sérieux, de faire une concession aussi large que possible en faveur de la centralisation en matière d'enseignement et ils s'adressèrent pour cela au Pouvoir fédéral.

Un arrêté fédéral du 27 juin 1884 régla cet enseignement ; il contenait neuf articles dont les principaux se rapportent aux relations avec les Cantons au sujet des conditions dans lesquelles la Confédération participera à cet enseignement professionnel. Il stipule « que » les prestations actuelles des Cantons, des communes, des corporations et des particuliers ne doivent pas se trouver diminuées par les » subsides que la Confédération allouera, ceux-ci devant plutôt être » un stimulant pour des obligations plus grandes à remplir dans le » domaine du développement de l'industrie et des arts et métiers » (art. 7). » Cet arrêté fut suivi d'un règlement du 27 janvier 1885, déterminant les conditions nécessaires pour l'obtention des subventions fédérales, les formalités à remplir, les obligations des gouver-

nements cantonaux, enfin il fixa de quelle façon devait s'exercer le contrôle du Pouvoir fédéral. Dans sa sagesse, la Confédération ne s'est pas contentée de l'éducation de l'ouvrier ; l'enseignement à donner à la femme n'a pas été négligé. Pour en favoriser le développement, un arrêté fédéral du 20 décembre 1895 régleme les conditions générales des encouragements qui pourront être donnés par la Confédération, en s'attachant à tenir compte aussi largement que possible des classes moins aisées de la population.

M. Delmas traite ensuite « des rapports de la Confédération » avec les cours et établissements d'enseignement professionnel » ou technique. » Le contrôle s'exerce par l'intermédiaire du Collège des experts ; cette institution a une certaine analogie avec nos Comités régionaux d'inspection technique. Les experts sont au nombre de 12, et sont recrutés, soit au sein du Conseil national, soit parmi des hommes exerçant des professions libérales ou industrielles. Nommés pour 3 ans, ils peuvent être indéfiniment renommés ; ils ne reçoivent pas de traitement fixe, mais une indemnité de 20 fr. par jour d'inspection, et de 0 fr. 20 c. par kilomètre parcouru. Tenus de visiter, au moins une fois par année, les établissements dont l'inspection leur a été assignée, ils doivent s'assurer si les subventions fédérales ont été affectées à leur destination, pour arriver au perfectionnement des institutions et à leur adaptation à leur but. Ils présentent chaque année au Département fédéral un rapport d'inspection.

L'on peut remarquer déjà que le rôle du Pouvoir fédéral se borne au contrôle qu'il exerce par l'intermédiaire de ses experts, car il n'a pas autorité pour élaborer et arrêter les programmes, ce qui serait contraire à l'esprit particulariste de la Suisse, mais il a un droit de veto et refuserait d'encourager pécuniairement les fondations qui n'offriraient pas un caractère sérieux. Une puissante Société : l'Union Suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Gewerbeverein*) sert de lien entre les diverses institutions techniques et professionnelles, et imprime une direction unique à tous les efforts individuels.

L'auteur donne les statuts de cette Union, son but, sa constitution, son organisation qui comprend : *a*, l'assemblée des délégués ; *b*, la commission centrale (chambre suisse des Arts et Métiers) ; *c*, le comité-directeur. Ses ressources financières sont formées : 1° des contributions des sections ; 2° des subventions de la Confédé-

ration ; 3^o des subsides et dons des autorités, des sociétés et des particuliers.

L'enseignement professionnel, destiné à former les ouvriers et les apprentis, se donne de deux façons différentes et cela d'une manière à peu près uniforme dans tous les Cantons.

1^o L'enfant sorti de l'Ecole primaire où il a passé cinq ou six ans, et muni de son certificat d'études, avant d'entrer dans le commerce ou l'industrie, comme ouvrier, entre dans une école professionnelle spéciale où il reçoit à la fois un enseignement théorique et pratique en rapport avec les métiers auxquels préparent ces écoles : cette première méthode a nécessité la création d'écoles d'apprentissage qui existent dans des centres déterminés ;

2^o L'enfant est placé chez un patron, lequel est tenu de se conformer aux prescriptions de la *Schweizerischer Gewerbeverein*, et suit des cours théoriques qui ont lieu à la fin de la journée. Ces cours portent le nom général d'*Écoles de perfectionnement* ou de *répétition*, ils ont lieu dans les locaux des écoles primaires, après les heures de fermeture de ces dernières ; ils sont obligatoires pour les jeunes apprentis, qui sont tenus d'y assister pendant deux à trois ans suivant les spécialités.

L'auteur entre dans des détails sur les matières enseignées qui varient suivant les localités, sur leur organisation, sur les allocations accordées aux professeurs ; il indique les modèles de contrat d'apprentissage pour les jeunes garçons et pour les jeunes filles, car les maîtres et les apprentis sont tenus, les uns vis-à-vis des autres, à certaines obligations et à certains devoirs.

Afin de donner une sanction à ce double enseignement technique et pratique, des examens organisés généralement par les Sociétés locales d'*Union des Arts et Métiers* sont passés en présence des délégués de la *Schweizerischer Gewerbeverein*. Ils portent sur les matières théoriques enseignées dans les cours du soir et sur le travail manuel que le candidat doit exécuter sous la surveillance du Jury.

Il n'y a pas à se dissimuler que ce procédé donne les meilleurs résultats, car il a été appliqué dans la Suisse entière, non seulement dans les centres importants, mais aussi dans les localités les plus infimes. L'auteur donne le tableau des cours dits *Écoles de perfectionnement*, de complément ou de répétition, dans chaque

Canton, avec la date de leur création, et l'on y voit que dans la période comprise de 1840 à 1896, le nombre des cours professionnels fondés a atteint le chiffre de 153, résultat considérable, eu égard à la population de la Suisse.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'intéressante organisation de l'enseignement professionnel en Suisse, obtenu par l'apprentissage individuel, les cours de perfectionnement, et comme sanction, l'examen d'apprentissage. Il y aurait, pour compléter cette question à parler des écoles où la jeunesse suisse reçoit un enseignement à la fois théorique et pratique, de celles où l'enseignement est uniquement technique, et à terminer ce travail par l'étude de la grande École polytechnique fédérale de Zurich; mais l'époque à laquelle M. Delmas a visité la Suisse étant celle des vacances, il ne lui a pas été possible de visiter ces établissements. D'ailleurs, l'auteur ne croit pas qu'une étude plus approfondie de ces écoles, si intéressante qu'elle puisse être, soit de nature à faire naître des modifications sérieuses chez nous, car pour l'enseignement supérieur la France est plus avancée que la Suisse, et dans le domaine de l'enseignement technique nous pouvons lutter avec avantage, tandis que pour ce qui concerne l'enseignement professionnel proprement dit nous sommes très largement distancés par elle: « Il n'est pas douteux », conclut-il, « qu'il y aurait, pour l'avenir industriel de » notre pays, grand intérêt à voir apporter à cet enseignement » professionnel une méthode aussi complète que possible, en » faisant bénéficier toutes les localités, même secondaires, d'un » enseignement pratique. — Imitant dans ce qu'elle a de pratique » l'organisation de la Suisse, il serait possible d'intéresser à » cette œuvre utile les industriels, commerçants et entrepreneurs, » qui pourraient accepter des élèves à titre d'apprentis, adoptant » la méthode des contrats d'apprentissage, ainsi que le principe des » examens, qui donnent aux apprentis un stimulant salutaire. »

Ce sont les conclusions que l'auteur du rapport sur l'enseignement technique et professionnel en Suisse a tirées de son étude si importante et qu'il a soumises à l'appréciation de Monsieur le Ministre du Commerce.

M. Delmas calcule qu'en tenant compte de la population respective de la Suisse et de la France, il faudrait établir chez nous dans 1.100 à 1.200 localités des sièges d'enseignement professionnel. Dans la

session de 1897, de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenue à Saint-Étienne, M. Bouvet, de Lyon, Inspecteur régional de l'Enseignement industriel et commercial s'exprimait ainsi : « L'enseignement technique comprend 3 écoles » d'Arts et Métiers à Châlons, à Aix et à Angers, auxquelles il » convient d'ajouter l'école des contremaîtres établie à Cluny. » Nous savons que bientôt une école d'Arts et Métiers sera ouverte » à Lille. En exécution du décret de 1893, un certain nombre » d'écoles primaires supérieures ont été converties en écoles » pratiques de commerce et d'industrie. Ces écoles sont très peu » nombreuses ; on ne compte aujourd'hui que 18 écoles de garçons » et 3 de filles ; leur rattachement au Ministère du Commerce et » de l'Industrie a été avantageux à la plupart des établissements » de ce genre. » M. Bouvet ajoute : « Nous devons faire des vœux » pour que l'enseignement technique, qui est appelé à rendre de » si grands services au commerce et à l'industrie, reçoive des » Pouvoirs Publics tout le développement qu'il comporte. »
Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu.

B. — Note sur l'École pratique de Reims.

Nous n'avons en France qu'une seule école dont le programme se rapproche des nombreuses institutions techniques et commerciales de l'Allemagne et de la Hollande, c'est l'*École pratique de Commerce et d'Industrie de Reims*.

L'histoire de ses transformations successives est intéressante.

La ville de Reims avait fondé en 1875 une école municipale professionnelle qui avait donné d'excellents résultats à son début. Elle avait formé de bons élèves qui occupent une place honorable dans le commerce et l'industrie.

En 1881, l'Administration municipale voulut profiter des dispositions de la loi du 11 décembre 1880, et obtenir que les émoluments du personnel enseignant fussent supportés par l'Etat. Elle engagea des pourparlers dans ce sens avec le Ministre de l'Instruction publique et rendit l'externat gratuit. Après diverses péripéties, l'École passa en 1892, sous la direction du Ministère du Commerce, et elle devint École pratique de Commerce et d'Industrie.

Cette transformation ne donna pas les résultats que l'on en atten-

dait, les classes industrielles ont été délaissées et le niveau des études a sensiblement baissé.

Aussi l'an dernier, le Conseil municipal, d'accord avec l'Inspecteur de l'Enseignement technique du département, a cherché à réorganiser cette école sur un nouveau pied. En voici le programme :

1^o Une année préparatoire commune aux deux Ordres d'enseignements ;

2^o Trois années dans la division Industrielle ;

3^o Trois années dans la division Commerciale.

Pour être admis à suivre les Cours de l'année préparatoire, il suffit de justifier du certificat d'études primaires ou de subir un examen équivalent. Pour être admis à l'école proprement dite, il faut subir un examen qui comporte les mêmes épreuves que celui des candidats aux bourses de l'Etat dans les écoles pratiques.

Enseignement Industriel. — Dans la division industrielle, les élèves sont répartis en 3 sections : 1^o Filature et tissage ; 2^o Chimie industrielle ; 3^o Travail du fer et du bois.

Dans les deux premières sections, outre les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour leur permettre d'occuper plus tard, dans les industries textiles et chimiques, des fonctions d'employés supérieurs, les jeunes gens reçoivent en même temps l'enseignement artistique nécessaire à la composition des tissus, grâce à l'obligation imposée par le règlement de suivre certains cours à l'école régionale des Arts industriels.

La section du travail du fer et du bois est spécialement destinée à former des ouvriers d'art pour les industries du bâtiment et du mobilier. Les élèves sont également appelés à recevoir l'enseignement artistique parallèlement à l'enseignement pratique, par leur inscription à certains cours de l'École régionale des Arts industriels.

Dans cette dernière section, les élèves qui manifestent les aptitudes voulues pour se présenter aux écoles d'Arts et Métiers, peuvent être admis en deuxième année à suivre des cours spéciaux de préparations, où toutes les matières du programme sont étudiées avec le plus grand soin.

Enseignement Commercial. — Il a pour but de préparer des employés de commerce capables non seulement de tenir une comptabilité, mais aussi de faire la correspondance étrangère. De

véritables comptoirs tenus par les élèves, permettent de rendre l'enseignement tout à fait pratique. La durée des études est de trois années. A la fin de leurs études, les élèves peuvent obtenir le *Certificat d'Etudes pratiques commerciales* institué par décret du Président de la République, en date du 22 février 1893.

Des bourses de séjour à l'étranger, fondées par l'Etat et le département de la Marne, permettent aux meilleurs élèves d'aller se perfectionner à l'étranger dans l'étude des langues et la pratique des affaires Commerciales.

L'École compte en 1898 : 60 élèves au cours préparatoire, 83 dans la division industrielle et 35 dans la division commerciale.

Nous souhaitons l'adoption de ce programme d'enseignement à l'École des Arts et Métiers de Lille, en construction depuis 15 ans, et qui ne sera pas ouverte avant plusieurs années.

C. — Note sur l'enseignement technique et commercial en Allemagne.

Nous avons pu compléter les renseignements sur ce qui se fait en Allemagne par des documents provenant du Consul général des Etats-Unis à Francfort, M. Franc H. Mason. (Consular reports, Commerce, Manufactures, Washington). L'auteur donne une description détaillée de l'Institut physico-technique de Charlottenbourg fondé en 1887, grâce à l'initiative du célèbre électro-technicien Wesner von Siemens, qui fit don à l'Empire de 625.000 francs destinés à cet établissement. Le premier président de l'Institut fut Helmholtz, et après sa mort le professeur Kolrauch.

La première section de l'Institut a pour objet le perfectionnement de la science pure. La seconde section (*Mechanisch-technische Versuchsanstalt*) a pour but de perfectionner les résultats théoriques de la première section, de les appliquer à des fins pratiques. L'Institut est dirigé par un Conseil de 8 directeurs et par tout un état-major de savants et d'ouvriers parmi lesquels on compte trente célébrités en différentes branches et un grand nombre d'artisans et d'ouvriers instruits et habiles. La section technique se divise en plusieurs laboratoires, qui s'occupent, les uns de l'analyse des différents bois et métaux, d'autres, de l'analyse des matériaux de construction, puis de diverses sortes de papiers et de matières textiles, des huiles d'éclair-

rage, etc. Tous ces laboratoires, ainsi que leur personnel savant, sont à la disposition des manufacturiers, marchands, ingénieurs, architectes, en un mot de tout citoyen allemand qui désire obtenir des notions complètes sur telle ou telle matière qu'il se propose d'acheter ou de vendre (1).

Les Allemands ne reculent devant aucun sacrifice pour tenir leurs écoles à la hauteur des nouvelles exigences techniques et scientifiques, en 1882, selon l'expression de « la Commission » royale de l'Enseignement technique en Angleterre », qui a visité l'Allemagne en 1882, et en 1896, la plupart des branches de l'industrie allemande étaient encore dans l'enfance ; elles ont, quatorze ans après, grandi dans des proportions gigantesques. La plupart des petits ateliers qui employaient une centaine d'artisans sont devenus des usines fournissant du travail à des milliers d'ouvriers, faisant une concurrence redoutable aux fabricants anglais.

Si l'on objecte qu'il s'agit ici d'un enseignement technique supérieur dont nous avons l'équivalent dans nos Écoles Polytechnique et Centrale, des Arts et Manufactures, des Mines, des Ponts et Chaussées, nous dirons qu'il est infiniment plus pratique en Allemagne. Il existe en outre partout en Allemagne des établissements techniques primaires destinés à faire des contremaîtres et des chefs d'ateliers. L'on voit aussi partout des cours du soir pratiques donnant aux ouvriers des notions techniques de leur profession et non pas une instruction vague quelconque. Aussi ces cours sont-ils suivis par une immense population ouvrière. Les délégués anglais ont compté 2,212 travailleurs à l'École ouvrière de Berlin.

L'auteur auquel nous empruntons ces renseignements, M. Maurice Schwob, explique que tout métier, toute branche d'industrie en Allemagne a son école spéciale. Les peintres et décorateurs en bâtiments comptent en Prusse, 32 écoles, les cordonniers 9, les tailleurs 16, les boulangers 6, les forgerons 26, etc. En outre, les professeurs des branches techniques ne s'en tiennent pas à leurs cours, mais font des tournées de conférences.

Le grand-duché de Bade, dont la population est à peine d'un demi-million, dépense presque 500.000 francs pour l'enseignement technique. Dans le grand-duché de Hesse, qui n'a qu'un million

(1) La bibliothèque du travail contient 52.000 volumes.
Les constructions seules ont coûté plus de dix millions.

d'habitants, il y a 9 écoles de métiers, 43 d'industrie et 82 de dessin. Mais c'est la Saxe qui tient le record, malgré ses dimensions exiguës cet État n'a pas moins de 111 écoles techniques où l'on peut apprendre tous les arts et métiers, sans parler de 10 Écoles spéciales d'Agriculture et de 40 écoles de Commerce.

Le rapport d'une enquête belge, envoyée en Allemagne par le Ministre de Belgique M. Nyssens, pour étudier les causes du succès que cette nation obtient sur tous les marchés, conclut ainsi : « Les Allemands préparent une admirable armée intellectuelle, » et les pays qui ne veulent pas subir une débâcle économique » doivent le plus promptement possible se perfectionner et s'élever » au même niveau industriel et commercial. »

Or, nulle part au monde, l'enseignement commercial n'est aussi développé qu'en Allemagne. Un récent rapport de M. d'Héricourt, consul général de France à Leipzig, nous indique qu'en Saxe, l'on compte 40 écoles de commerce, dont 4 écoles supérieures. Nous devons ajouter que les procédés commerciaux des Allemands manquent de bonne foi, et les différents consuls signalent que les articles anglais et français sont vendus sous des marques allemandes. Le consul anglais de Samoa, dans un rapport signalé dans le "Textile America de mai 1898", dit, que pour obtenir *la part du lion* dans le trafic des mers du Sud, les Allemands ont envoyé un voyageur de commerce qui a obtenu pour 250.000 fr. de commandes. Ces commandes concernaient des produits anglais fabriqués à Manchester, mais les Allemands les avaient marqués de l'estampille "Made in Germany" afin de laisser croire qu'ils avaient été fabriqués en Allemagne et de détruire le prestige de la supériorité industrielle de l'Angleterre au profit de l'Allemagne (1).

Voilà d'ailleurs les chiffres exacts du commerce extérieur (importations et exportations réunies) de la France et l'Allemagne dans les 3 dernières années :

	<u>1895</u>	<u>1896</u>	<u>1897</u>
Allemagne.....	9.587.000.000 fr.	10.389.000.000 fr.	10.813.900.000 fr.
France.....	7.093.000.000 —	7.199.000.000 —	7.554.000.000 —

(1) Auparavant les Allemands employaient la fraude contraire, Ils apposaient sur leurs produits des étiquettes et des marques de fabrication de France et d'Angleterre. Le procédé actuel est aussi déloyal, mais il montre que les Allemands se sont fait une clientèle dans tous les pays du monde.

En 1895, la différence était en faveur de l'Allemagne de 2.494 millions de francs. En 1897, elle était montée à 3.259 millions, soit 765.000 millions de plus.

D. — Note sur l'enseignement technique en Belgique :
1^o École commerciale et consulaire de la Louvière;
2^o Institut supérieur de Commerce d'Anvers; 3^o Écoles
des Sciences commerciales et consulaires de l'Uni-
versité catholique de Louvain.

ÉCOLE SUPÉRIEURE COMMERCIALE ET CONSULAIRE
DE LA LOUVIÈRE.

Nous croyons intéressant d'ajouter à ces renseignements les documents relatifs à l'École supérieure Commerciale et Consulaire de la Louvière (Belgique), fondée en 1896. Le Directeur est le chanoine Wautier.

La Belgique, dit le programme de cette École, veut désormais traiter *directement*, soit pour l'importation, soit pour l'exportation, soit pour le transit, avec les parties intéressées. Les explorations commerciales du Congo n'ont pas peu contribué à éveiller le désir de se débarrasser de la tutelle des nations voisines et de faire par soi-même ses propres affaires.

L'école de la Louvière a été fondée pour développer dans la jeunesse qui se destine au commerce, l'esprit d'initiative et d'entreprise; pour lui donner l'usage des langues; pour l'initier aux rouages du droit commercial international; pour l'imprégner de l'esprit d'investigation et de spéculation qui anime les nations concurrentes; pour créer un corps consulaire capable, par ses études antérieures, de fournir aux commerçants tous les renseignements techniques qui peuvent contribuer au développement du commerce national.

Les cours comprennent trois années :

La première année se passe à La Louvière, et donne aux élèves la connaissance des langues commerciales et les notions générales nécessaires au commerce extérieur et aux fonctions consulaires.

Dans la seconde année, les élèves suivent les cours de l'Université de Bonn, et de l'École commerciale de Bonn-Godesberg, se perfectionnent dans la connaissance des langues et des législations

étrangères, entretiennent par des exercices de bureau et des cours suivis, les connaissances précédemment acquises et élargissent leurs horizons au contact d'un peuple dont l'esprit d'entreprise ne peut que les stimuler d'une façon avantageuse.

La troisième année se passe à Londres. Les jeunes gens y font un stage dans une maison de commerce importante, s'occupent de la tenue des livres et des écritures commerciales et suivent les cours de l'École de Commerce de Londres. Ces cours se donnent en dehors des heures de bureau par les principaux professeurs des Universités et des Associations économiques, politiques et commerciales. Au lieu d'embrasser toute la matière, ils ont pour objet l'étude approfondie d'un certain nombre de questions d'une actualité et d'une utilité particulières. Ils scrutent les causes des phénomènes commerciaux et recherchent des relations souvent inconnues entre le développement du commerce et les institutions législatives, politiques et économiques.

Les conditions d'admission indiquent que les élèves munis d'un certificat d'études de la 1^{re} professionnelle ou de la rhétorique de la section d'humanités anciennes sont admis de droit à suivre les cours de l'École. Les autres sont soumis à un examen d'entrée.

Les jeunes gens admis dans les *pédagogies* établies à Bonn-Godesberg, à Londres, sont placés sous la surveillance immédiate d'un prêtre allemand ou anglais. Ils sont recommandés à la bienveillante sollicitude des représentants officiels de la Belgique.

Une somme de 63.000 fr. est inscrite annuellement au budget des Affaires étrangères pour l'allocation de bourses de voyages pour les élèves de l'École de la Louvière.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE D'ANVERS

Le Gouvernement Belge a fondé l'Institut supérieur de Commerce à Anvers, et deux Cours aux Universités de Gand et de Liège. — La première est une véritable Université commerciale, fondée en 1852, réorganisée en 1897. Elle compte deux degrés d'enseignement, et pour atteindre le second degré, il faut suivre les cours pendant trois ans.

Le diplôme inférieur (*Licencié en Sciences commerciales*) s'obtient cependant à l'expiration de deux ans, après un examen portant sur les matières suivantes :

1. Affaires commerciales générales.

2. Géographie commerciale et générale.
3. Économie politique et statistique.
4. Histoire générale du commerce et de l'industrie.
5. Principes généraux de législation commerciale et maritime.
6. Législation internationale en ce qui concerne le commerce.
7. Douanes belges et étrangères.
8. Produits commercçables.
9. Construction maritime et armements.
10. Langues : française, hollandaise, allemande, anglaise, espagnole, italienne (russe facultative).

Le programme des matières pour l'examen de 3^e année donnant le diplôme de « *Licencié du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires* » comporte, en plus, les matières suivantes :

1. Les lois constitutionnelles et administratives.
2. Les transports.
3. Les règlements des consuls — le droit des gens.

Cette troisième année d'études a été instituée pour assurer le recrutement des consuls. — L'un des traits principaux de l'École d'Anvers est le cours d'instruction commerciale pratique. — Au moyen des bureaux commerciaux, la connaissance des méthodes employées dans les affaires est sérieusement donnée aux étudiants, et sous la conduite de leurs professeurs ils visitent périodiquement les manufactures, les ateliers de construction, les grands magasins et les entrepôts. Ces visites font l'objet de rapports et de conférences.

En examinant les résultats de l'Université d'Anvers, nous trouvons que, parmi les diplômés belges, 249 élèves sont aujourd'hui employés principaux dans de grands magasins d'affaires, — 218 sont directeurs de banques ou agents commissionnaires, — 6 sont consuls généraux, — 39 consuls et vice-consuls, — 1 est secrétaire de l'intérieur de l'État libre du Congo. — Cet institut est une pépinière pour les postes consulaires.

Dans l'Institut d'Anvers, mais indépendant de celui-ci, est installé le musée des échantillons de produits fabriqués en Belgique et un bureau de renseignements, répondant à un double but, celui de faciliter aux étudiants l'étude pratique de ces produits et d'attirer des commandes de l'étranger aux industriels belges. Cette exposition

est visitée par les représentants des maisons transatlantiques qui visitent les principales contrées de l'Europe, et qui ne s'arrêteraient pas chez les industriels mêmes, parce qu'ils ne connaissent pas leurs produits.

Les consuls et les jeunes gens sortis de l'Institut, au fur et à mesure de leur établissement au dehors sont des auxiliaires de ce bureau de renseignements. Un courant sérieux s'établit donc entre la Belgique et les pays d'outre-mer ; les jeunes gens trouvent aussi l'occasion de s'expatrier, car les négociants étrangers sont souvent dans le cas de signer des engagements avec eux pour leurs comptoirs de l'étranger.

ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

En Belgique les Universités libres jouissent des mêmes privilèges que les Universités du Gouvernement.

En vertu de cette liberté, l'Université de Louvain, dont la force d'expansion croît au fur et à mesure qu'apparaissent des besoins nouveaux, a adjoint à ses diverses institutions une *École des Sciences commerciales et consulaires*, combinant à la fois les *études théoriques*, les *cours des langues étrangères* et les *leçons de pratique* que requièrent la conduite et la réussite des affaires commerciales modernes.

Cette école répond à trois buts principaux :

- 1° Préparer les jeunes gens à la pratique des affaires commerciales et industrielles.
- 2° Ouvrir la carrière du Consulat aux docteurs en droit et aux ingénieurs.
- 3° Préparer l'accès à la même carrière par la voie des études commerciales.

L'école confère les grades de :

- Candidat* en sciences commerciales,
- Licencié* en sciences commerciales,
- Licencié du degré supérieur* en sciences commerciales,
- Licencié du degré supérieur* en sciences commerciales et consulaires,
- Docteur* en sciences commerciales.

Le règlement organique indique les conditions à remplir pour être admis aux cours de première année, soit pour les Belges, soit pour les étrangers. Il énumère les épreuves auxquelles doivent satisfaire les élèves qui désirent obtenir les grades de candidat, licencié, etc., etc. Celui de *licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires* peut être obtenu, dans des conditions déterminées, par des docteurs en droit et par des ingénieurs. *Celui de docteur en sciences commerciales* s'obtient après avoir présenté un travail imprimé sur un sujet rentrant dans le cadre des sciences commerciales, et après avoir subi une épreuve orale sur le travail présenté.

Les élèves suivent les cours des langues : allemande, anglaise, chinoise, espagnole, flamande, russe.

Ce qu'il y a de remarquable dans l'organisation des Écoles commerciales de Belgique, c'est d'avoir compris l'utilité de ne pas astreindre les jeunes gens aux mêmes détails d'un programme d'études, tracé *a priori*. Pourquoi vouloir les former tous dans le même moule, puisqu'à la sortie de l'Université, ils doivent se disperser dans des carrières multiples et affronter des difficultés de natures toutes différentes ? Pourquoi, dès leur entrée dans l'Université, ne pas leur permettre de prévoir cette diversité de situations et ne pas leur laisser le soin de choisir les matières qui conviennent le mieux au but qu'ils désirent atteindre ?

Le Gouvernement belge toujours préoccupé de suivre le courant des idées modernes, toujours désireux de faciliter les efforts des commerçants et dans le but de les seconder par un service d'informations sûres et précises, réorganisa le Corps consulaire de la Belgique par l'arrêté du 15 janvier 1897. *Il confia aux Universités le droit exclusif de délivrer aux avocats et aux ingénieurs le diplôme ouvrant accès aux places de consuls de carrière.*

Nous pensons que cette méthode répond mieux que la nôtre, aux véritables intérêts d'une nation voulant marcher résolument dans la voie du progrès et assurer sa force et sa grandeur.

E. — Note sur l'enseignement commercial en Angleterre.

L'Angleterre elle-même, se sent atteinte par la concurrence allemande ; malgré son avance formidable, elle voit arriver le

moment où elle devra partager avec elle l'empire commercial. Jusqu'à présent, cette avance est telle que le tonnage de sa marine marchande est trois fois plus grand, et son commerce maritime deux fois plus considérable que celui de la France, de l'Allemagne et de la Russie réunies.

L'empire britannique compte 365 millions de sujets répandus sur toute la surface du globe, c'est-à-dire 80 millions de plus que la France, l'Allemagne et la Russie réunies. (Exposé financier du chancelier de l'Échiquier au Parlement anglais, le 22 avril 1898).

Jusqu'à ce jour l'Angleterre n'avait pas, à proprement parler, d'enseignement commercial, et la seule éducation commerciale, se donnait dans les maisons de commerce mêmes. Mais devant la concurrence allemande, le Parlement a mis à l'étude un projet de loi ayant pour but de créer un enseignement commercial méthodique, scientifique, complet, dans toutes les parties du Royaume-Uni et cet été même, de nombreux délégués ou professeurs anglais, parmi lesquels sir Albert Kaye Rollit, membre du Parlement et Président de la Chambre de Commerce de Londres sont venus à Paris pour visiter notre École des Hautes Etudes commerciales.

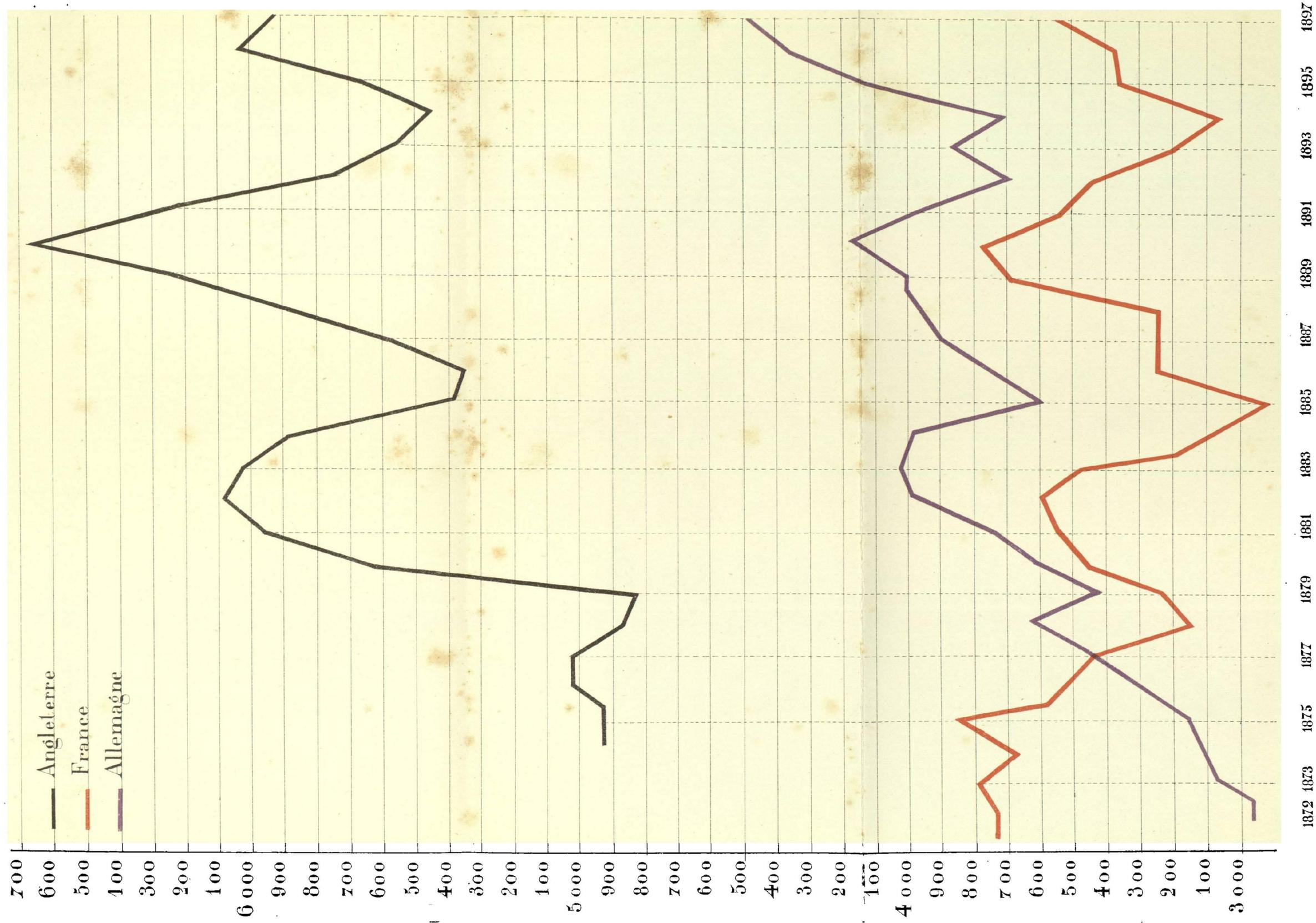
Les Anglais comprennent l'importance de joindre à leurs qualités pratiques, pour ainsi dire héréditaires, une culture générale étendue du droit, de l'économie politique, des sciences sociales, etc.

Jusqu'à ce jour l'Angleterre tient encore la tête du trafic européen avec son chiffre de 18 milliards 798 millions, mais elle sent le terrain des affaires échapper à son hégémonie. Il faut répéter pour conclure ce travail que l'Allemagne, grâce à un **système d'enseignement** dont l'objet est, avant tout, de mettre en valeur toutes les énergies et toutes les facultés de la population, acquiert, au point de vue commercial et industriel, une situation prépondérante dans le monde entier.

Pour montrer d'une manière saisissante l'importance des exportations (commerce spécial) de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et la diminution progressive de l'écart entre les exportations de la France comparées à celles de l'Allemagne, nous avons établi le graphique suivant :

Graphique montrant les variations comparées des Exportations (commerce spécial) de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

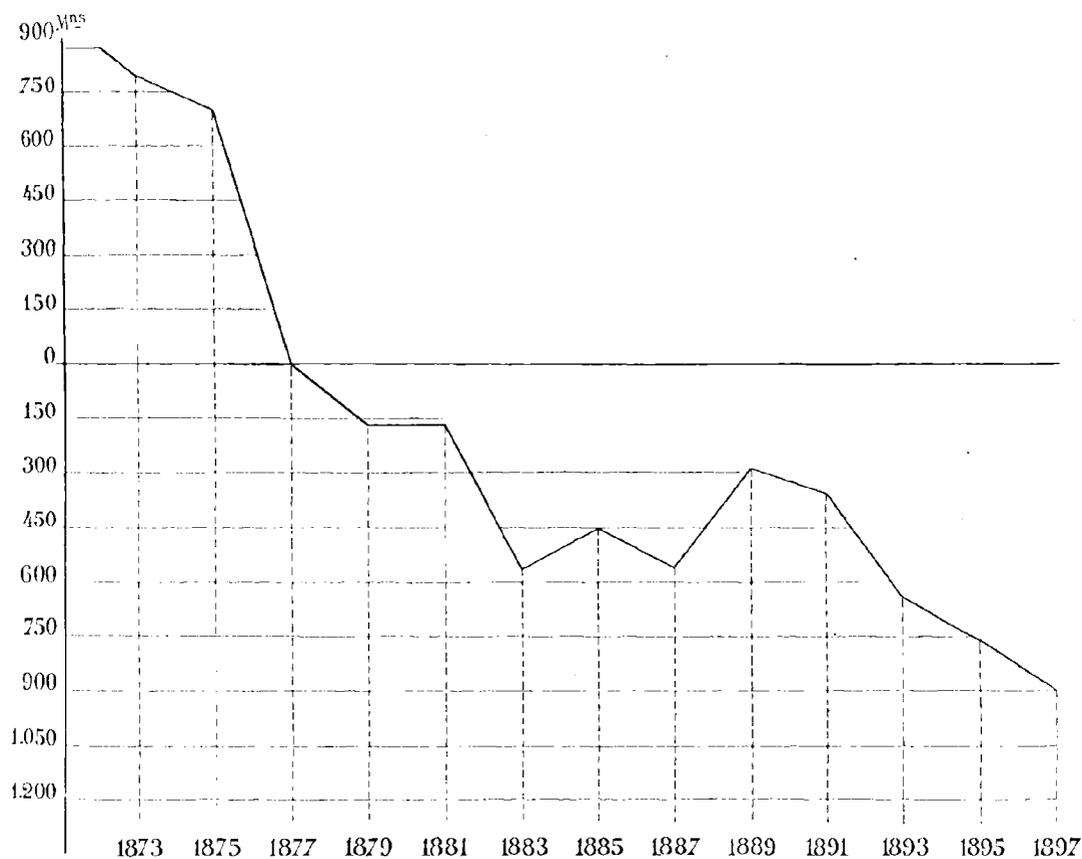
LES CHIFFRES INDIQUÉS REPRÉSENTENT DES MILLIONS.



*Graphique représentant la diminution progressive
des Exportations de la France
comparées à celles de l'Allemagne.*

Les chiffres indiqués représentent des millions.

La courbe a été obtenue en établissant *les différences* entre les chiffres des exportations des deux pays par périodes de deux années. Elle montre que la différence qui était de 800 millions en 1873 en faveur de la France, était tombée à zéro en 1877. Cette différence est, à partir de cette époque, en faveur de l'Allemagne; elle atteint, en 1897, 891 millions.



TROISIÈME PARTIE.

EXPANSION COMMERCIALE.

MISE EN VALEUR DES COLONIES.

A. — **L'enseignement colonial.** — **La mise en valeur des Colonies.** (*Rapport présenté à la Chambre de Commerce de Lille par l'un de ses Membres, M. Jules Scrive, séance du 21 octobre 1898*) (1).

MESSIEURS,

Notre Chambre de Commerce s'est occupée dans le cours de cette année de l'Enseignement artistique appliqué à l'industrie, de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement commercial d'exportation, et pour compléter ce programme, nous croyons utile d'indiquer ce que devraient être l'enseignement commercial colonial et l'enseignement agricole colonial.

Il est de notoriété publique que nous avons des Colonies que nous n'utilisons pas ou à peine. Nous conquérons, nous nous installons, mais nous n'organisons rien : tel est le cri de tous les français qui portent leur attention sur nos colonies, et l'on se demande ce qu'il faut faire pour les mettre en valeur, pour que l'expansion coloniale ne consiste pas seulement à créer à la Métropole des charges et peut-être des responsabilités dangereuses. Ce qu'il faut d'abord, c'est faire pénétrer dans les familles, l'idée, que les jeunes gens quittent la mère-patrie pour se créer des situations dans les colonies

(1) « Les questions du temps présent. » « L'éducation et les Colonies » par M. J. Chailley-Bert; « L'expansion française au Tonkin », par M. Louis de Grand'maison; « La France de demain », par M. G. Bonvalot, etc.

françaises. Il faut s'adresser, comme le dit le Comité Dupleix dans son programme, aux jeunes gens, aux jeunes filles, pour que l'on obtienne le résultat que des jeunes français disent : « Je serai colon », comme d'autres disent « je serai médecin », je serai soldat », et qu'ils se préparent à être colons, comme à une carrière.

N'est-il pas évident que la généreuse pensée qui dirige nos compatriotes actifs, entreprenants, énergiques, vers des pays qu'ils arrosent de leur sang, a pour but de voir ces conquêtes contribuer à la grandeur et à la prospérité de la métropole et non profiter aux commerçants allemands ou anglais ?

Ainsi que l'écrit M. Louis de Grand'maison dans « *l'Expansion française au Tonkin* », il y a deux façons de coloniser :

1^o S'implanter dans un pays de civilisation inférieure dans le but de le transformer d'une façon définitive moralement et matériellement, de faire participer ce pays aux bienfaits de la vie nationale, de façon à lui en faire légitimement partager les charges : C'est l'école des peuples civilisateurs.

2^o S'imposer dans une contrée riche pour y faire fortune, sans autre souci que d'exploiter la terre et les habitants au mieux des intérêts commerciaux de la métropole : C'est l'école des peuples exploités.

Par tradition, nous sommes un peuple civilisateur, nous pensons, ainsi que le disait M. J. Chailley-Bert dans la conférence faite à la Chambre de Commerce de Lille, le 4 mars 1898, que nous devons tout d'abord nous préoccuper d'enrichir nos colonies. L'erreur dans laquelle nous tombons, est de nous obstiner à chercher un débouché pour nos produits français dans des contrées qui ne peuvent les absorber puisqu'elles n'ont pas de produits à donner en échange.

Il ne faut pas oublier que nous importons en France annuellement (commerce général) pour plus de 500 millions de fr., de café, de cacao, de jute et de coton, pour ne considérer que l'ensemble de ces 4 productions. La part de nos colonies sur ce chiffre considérable d'importation s'élève à peine à 4 millions et demi, c'est-à-dire moins de la centième partie. Il faut espérer que nos compatriotes trouveront le moyen de tirer parti de notre empire colonial et que son exploitation commerciale et agricole sera, pour les capitaux français, un aimant capable de lutter contre l'attraction des mines d'or ima-

ginaires et d'entreprises chimériques où ils s'engouffrent trop souvent ; mais il faut de la patience, car les entreprises coloniales sont ce que l'on peut appeler des opérations à long terme et pour lesquelles attendre pendant plusieurs années l'heure des résultats, le paiement des dividendes, est une condition nécessaire.

Une évolution se dessine dans ce sens, et nous espérons qu'elle s'accroîtra de plus en plus.

Nous croyons qu'il est utile de montrer ce que les Hollandais, ces maîtres en colonisation, ont fait dans les Indes Néerlandaises. Leurs débuts n'ont pas été brillants, mais après la période de l'empirisme ils sont entrés dans la période scientifique, et le succès a couronné leurs efforts.

En appliquant leur méthode dans la mesure compatible avec notre tempérament et le génie de notre race, nous pensons que l'on arriverait aux mêmes résultats, c'est-à-dire à la création et à l'augmentation de la production indigène et par suite à l'expansion de la Métropole dans des contrées sans grande valeur aujourd'hui pour notre production nationale.

ENSEIGNEMENT COLONIAL EN HOLLANDE.

Il est intéressant de connaître comment les Hollandais dominent depuis trois siècles avec une admirable tenacité, sur un vaste territoire colonial qui comprend des îles grandes comme la France. Il constitue le reste de leur immense empire des Indes Orientales, s'étendant autrefois jusqu'au Bengale et au Cap de Bonne-Espérance. Java, la reine de l'Archipel, leur fut ravie en 1811 par les Anglais, mais ceux-ci la leur restituèrent en 1816 parce qu'ils n'en comprirent pas la valeur ; ce fut, comme le dit M. Jules Leclercq dans son ouvrage sur Java, « dans une heure d'oubli ». Quoi qu'il en soit, la population de Java, qui s'élevait au début de ce siècle à 3.500.000 âmes, atteint aujourd'hui le chiffre fantastique de 25 millions d'habitants gouvernés paisiblement par 50 mille Hollandais (1). Sous le double rapport de la densité et de l'accroissement de la population,

(1) Dans ce nombre l'élément féminin représente plus des deux cinquièmes. Ce qui rend appréciable l'intensité de cette invasion blanche, c'est que les Anglais ne sont pas plus de 100.000 aux Indes, et les Français pas plus de 5.000 en Indo-Chine. (Jules Leclercq, *Ile de Java*, page 292).

cette île dépasse toutes les contrées du globe. Il ne s'agit point dans ce cas de colonies autonomes comme en possède l'Angleterre, ayant leur gouvernement responsable et leur parlement, mais de colonies soumises au contrôle de la Métropole, gouvernées et exploitées par des fonctionnaires hollandais ; depuis le nouveau régime agraire, la colonisation européenne s'est considérablement développée.

Pour former les jeunes gens qui se destinent à embrasser une carrière soit industrielle, soit commerciale, soit coloniale particulière ou administrative aux Indes Néerlandaises, l'on donne l'enseignement dans les institutions ci-après :

1^o L'École polytechnique, à Delft, pour les Ingénieurs des travaux publics, mines, etc. ;

2^o L'École supérieure de Commerce à Amsterdam, où l'on enseigne le Malais ;

3^o L'École coloniale, à Delft, dite « Indische Instelling », où les études durent 3 ans et comprennent les matières suivantes ;

a.) L'histoire des Indes Néerlandaises ;

b.) L'ethnographie et la géographie des dites ;

c.) Les lois religieuses, les institutions et les mœurs des différents peuples indigènes ;

d.) Les institutions politiques et économiques des Indes Néerlandaises ;

e.) Les différentes langues indigènes. — Le malais et la langue javanaise sont les plus importantes, et une de ces langues (au choix du candidat) est obligatoire.

Dans le *Journal officiel* l'on publie chaque année le nombre des places disponibles dans les Indes, et le nombre des candidats dépasse de deux à trois fois le nombre des élus, car les Hollandais mettent beaucoup d'ardeur à rechercher les occasions d'aller aux Indes. Toutes les places, toutes les fonctions ne sont obtenues qu'à la suite de concours et c'est un temps de grande agitation dans tout le pays.

4^o Pour ce qui concerne l'enseignement agronomique il est donné à l'Institut de Wageningen, fondé en 1876 et considérablement agrandi en 1897. Il se subdivise en 4 sections, dont chacune forme un tout et ayant chacune son Directeur. Les jeunes gens désireux de se créer une carrière aux colonies y suivent :

a.) Un cours préparatoire d'un an ;

b.) Un cours d'agronomie ou un cours d'horticulture, dont l'ensei-

gnement comporte deux années ; ils peuvent suivre l'un ou l'autre à leur choix ;

c.) Un cours spécial pour les Indes et les Colonies, qui dure un an.

Quant aux jeunes gens qui se destinent à régir aux Indes un domaine agricole de l'État, ils entrent dans un cours supérieur d'agriculture et de sylviculture qui dure deux ans. Les langues malaise et javanaise y sont enseignées. — L'on n'entre dans ce cours qu'après un examen très sérieux. Les jeunes gens qui s'y destinent ont reçu, dans les « Hoog Burgers Schools » qui existent dans les principales villes des Pays-Bas, et à Wageningen même, une instruction scientifique extrêmement complète.

A ces diverses sections est attaché un corps enseignant de 38 professeurs ; elles disposent d'une Ferme modèle, d'un Jardin botanique, de Jardins d'expériences. Elle a été fréquentée en 1896-1897 par 224 élèves se destinant en majeure partie aux diverses cultures aux Indes.

5° Pour compléter cet enseignement, les Hollandais ont fondé, il y a une cinquantaine d'années, le Jardin botanique de Buitenzorg à Java. Dans un parc merveilleux encadré par la masse imposante du Gédé et du Pangerango, l'on trouve les arbres et les plantes de tous les pays, et les étudiants peuvent y acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour s'initier à toutes les cultures de la flore tropicale et tempérée. Il y a même une forêt vierge de 250 hectares pour faire des observations et des essais. — Huit laboratoires botaniques sont consacrés à la Chimie agricole, à la Pharmacologie, à la Zoologie agricole, à la Physiologie, à l'étude du tabac, du café, de la forêt vierge.

L'hospitalité technique la plus large est accordée aux botanistes étrangers, et chaque année il vient s'y établir des Allemands, des Scandinaves et des Italiens. L'on n'y a jamais vu de Français.

Nous lisons dans M. Chailley-Bert : « *Questions du temps présent* » « *l'Éducation et les Colonies* », page 46, qu'à la suite de démarches faites auprès de M. Méline et de M. Lebon, une Commission spéciale dans laquelle figurent les représentants des deux Ministères de l'Agriculture et des Colonies, notamment M. Vassilière, directeur de l'Agriculture, et M. Camille Guy, chef du service des missions, vient de proposer la création de bourses de voyages *dans les Colonies étrangères*, pour y apprendre sur place, la culture des plantes

tropicales : café, thé, tabac, etc. — Ces bourses seraient, pour la première année, en petit nombre, au total cinq : trois pour les élèves représentant l'enseignement agricole supérieur, à raison de 5.000 fr. par an pendant deux ans ; deux pour ceux de l'enseignement secondaire, à raison de 4.000 francs. Plus tard, on augmentera le nombre de ces bourses.

Après avoir exposé ce que font les Hollandais, nous devons faire connaître les différents organismes pouvant contribuer à développer en France l'émigration vers les colonies, et la faciliter aux candidats à l'émigration.

Nous avons : 1° le « *Moniteur officiel du Commerce* », qui publie les documents de l'Office national du Commerce extérieur, créé récemment, comme nous l'indiquons plus loin. Un chapitre spécial est réservé dans cette publication aux offres et aux demandes d'emplois ;

2° « *La Quinzaine Coloniale* », organe de l'Union Coloniale française, sous la direction de M. J. Chailley Bert ; elle en est à la deuxième année de sa publication ;

3° « *Le Bulletin du Comité de Madagascar* », publication mensuelle, fondée depuis 4 ans ;

4° « *Le Bulletin des Renseignements Coloniaux* », publication mensuelle très intéressante pour l'Algérie et la Tunisie. Elle paraît depuis 16 ans. Sa devise est : Vulgarisation et Propagande.

5° « *La France de Demain* », revue mensuelle, dirigée par M. Gabriel Bonvalot, l'explorateur bien connu, organe du Comité Duplex.

6° « *Les publications des Sociétés de Géographie de Paris et des Départements* », au premier rang desquelles se trouve notre belle Société de géographie de Lille, Roubaix-Tourcoing (1).

En dehors de ces Comités, de ces publications, de ces Sociétés particulières d'émigration et de colonisation. Nous avons :

1° L'Office National du Commerce extérieur ;

(1) Reconnue d'utilité publique en 1895. Elle publie un bulletin mensuel qui jusqu'à ce jour a fourni la matière de 30 volumes.

Dans sa dernière séance solennelle, M. Chailley Bert a fait une conférence magistrale sur la politique coloniale en 1898.

- 2° Les Musées Commerciaux et Coloniaux ;
- 3° L'École coloniale de Paris, (section commerciale) ;
- 4° L'École d'agriculture de Tunis, (agronomie coloniale) ;
- 5° La Société d'encouragement pour le Commerce français d'exportation.

OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

La loi du 4 mars 1898 établit cet « Office National » et approuve une Convention intervenue entre le Gouvernement et la Chambre de Commerce de Paris. Cet office, déclaré établissement public, relève du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Il a pour mission de fournir aux industriels et aux négociants français, les renseignements commerciaux de toute nature pouvant concourir au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Nous faisons des vœux pour que l'Office national du Commerce extérieur donne des résultats sérieux, car cet organisme puissamment outillé et bien administré répond à un besoin de notre race, celui de l'organisation sous la tutelle de l'Etat, mais il ne devra pas étouffer toute initiative individuelle.

MUSÉE COMMERCIAL ET COLONIAL DE LILLE.

Pour faciliter le commerce extérieur de la Métropole avec ses Colonies, il a été fondé dans ces dernières années, un certain nombre de Musées commerciaux et coloniaux, dont le plus important est celui de Lille. Dans une notice qui a été publiée cette année, la Commission a fait ressortir tous les avantages que le public, et particulièrement les jeunes gens qui voudraient se créer une situation aux colonies, peuvent trouver dans l'étude des collections, des documents de toute espèce, rassemblés dans le Musée. Tous ces renseignements aussi complets que sérieux ne se rencontrent pas ailleurs. Deux bibliographies contenant les offres et les demandes d'emplois et de représentations à l'étranger, reçues par la Chambre de Commerce, sont mis à la disposition des visiteurs. Tous les services que peut rendre le Musée sont entièrement gratuits.

Au point de vue des Colonies françaises, il contient des collections importantes envoyées par nos Gouverneurs ou par nos Consuls et provenant de l'Algérie, de la Tunisie, du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Soudan, du Congo français, de Madagascar, de l'île de la Réunion, de la Cochinchine, du Tonkin, du Laos, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Il serait à désirer que le Ministère des Colonies consentît à communiquer au Musée Commercial et Colonial de Lille, les renseignements coloniaux provenant des Gouverneurs des Colonies françaises. N'étant pas rattaché à ce Ministère depuis sa création, le Musée n'a pas obtenu de réponse aux demandes faites antérieurement pour recevoir ces documents, lorsque MM. les Gouverneurs des Colonies les adressent au Ministère.

ÉCOLE COLONIALE DE PARIS.

Nous avons à Paris une École Coloniale fondée en 1889, mais dont le but est particulièrement de recruter pour nos Colonies des fonctionnaires habiles et au courant de toutes les questions administratives spéciales à ces pays. Dans sa séance du 18 octobre 1895, sur le rapport de l'un de ses membres, la Chambre de Commerce de Lille avait indiqué au Ministre du Commerce, et au Ministre des Colonies, quelles améliorations pouvaient être apportées dans le fonctionnement de l'École Coloniale de Paris. Les jeunes gens ayant déjà suivi les cours des Écoles Commerciales, qui voudraient se destiner au commerce avec les Colonies, y recevraient l'enseignement complémentaire (en particulier les langues indigènes) qu'il leur est indispensable de connaître pour réussir dans ces contrées.

Par décret du 2 avril 1896, cette section commerciale de l'École Coloniale de Paris a été organisée définitivement. La durée des cours est de 8 mois, du mois de novembre au mois de juin. A leur entrée les élèves font connaître au Directeur leurs projets, la Colonie dans laquelle ils ont l'intention de se rendre et choisissent d'après les conseils qui leur sont donnés, les cours qu'ils suivront.

L'on ne saurait prétendre enseigner à ces élèves l'annamite ou l'arabe dans une période de huit mois, mais on peut leur indiquer les éléments de la conversation, étude facilitée par les répétitions que donnent les indigènes attachés à l'École Coloniale. D'autre part,

les difficultés que rencontrent les Français à leur arrivée dans les possessions d'outre-mer seront bien diminuées par la connaissance antérieurement acquise du régime économique, de l'organisation administrative, du fonctionnement des différents services.

L'on s'est plaint souvent que les efforts des Colons ont été jusqu'à ce jour entravés plus qu'ils n'ont été favorisés par l'Administration coloniale.

A l'École Coloniale de Paris où se rencontreront les futurs administrateurs et les futurs colons, des relations se créeront entre les uns et les autres, et l'on arrivera à établir une harmonie et une entente comme il en existe aux Indes Anglaises entre les employés du Service civil de l'Inde et les commerçants anglais établis dans ce pays, car sous le rapport colonial, l'Angleterre nous donne un admirable exemple, et semble avoir atteint l'idéal dans la solution du problème.

Mais si nous ne pouvons prétendre arriver à cette perfection, nous pouvons améliorer les organismes dont nous disposons ; nous pouvons, tout au moins, nous en servir. Or, nous devons avouer que *depuis 1896*, il s'est présenté très peu d'élèves pour la section commerciale de l'École Coloniale. Cette indifférence est inexplicable en présence de l'encombrement de toutes les carrières en France, et de la difficulté sans cesse croissante pour les jeunes Français de trouver des emplois dans la Métropole. L'on espère que la ville de Paris va donner cette année dix élèves choisis parmi les bons élèves des Écoles supérieures primaires. Ce serait un bon noyau pour grouper autour de lui des jeunes gens ayant le moyen de compléter leur éducation commerciale générale, par des notions leur permettant de débarquer dans les Colonies sachant au moins ce qu'ils y trouveront.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE TUNIS.

Sommes-nous plus avancés dans la science agricole nécessaire à nos Colons ? — L'on comprend, sans qu'il soit nécessaire d'insister, qu'il faudra leur donner un enseignement spécial.

Si nous avons compris la nécessité de posséder dans la Métropole un faisceau d'institutions agricoles, depuis l'Institut national agronomique jusqu'aux Écoles primaires d'agriculture, il est indispensable d'adapter un enseignement particulier à l'agriculture des Colonies.

Rien n'a été fait jusqu'à présent dans cet ordre d'idées, mais l'on vient de fonder, cette année, en Tunisie, une première École d'agriculture coloniale. Elle doit ouvrir ses cours dans le mois de novembre de cette année (1898), et sera, dit-on, en mesure de fonctionner régulièrement. Elle relève de la direction de l'Agriculture et du Commerce de la Régence de Tunis ; des programmes sont envoyés gratuitement sur demande.

Elle est située à moins de 2 kilom. de Tunis sur la route de Tunis à l'Ariano. Elle constitue le complément du groupe d'établissements d'Enseignement et de recherches agricoles formé en cet endroit par le jardin d'essai, la ferme d'expériences, la station agronomique. Construite au milieu de ces établissements, qui permettent aux élèves de profiter d'un enseignement pratique, elle est dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de salubrité, elle recevra des élèves internes, des élèves demi-internes, des externes et des auditeurs libres. L'on y enseignera l'arabe « parlé ». Enfin, les professeurs insisteront sur l'application des études aux conditions spéciales de la Tunisie et des Colonies françaises. L'admission a lieu par voie de concours, le nombre des places mises au concours est de 20 places d'élèves internes, et de 20 places d'élèves externes. La durée des études est fixée à deux ans, et les élèves sortis dans le premier tiers des élèves diplômés pourront faire dans les laboratoires de l'école, à la ferme d'expériences, et au jardin d'essai ou dans les exploitations de l'intérieur, une troisième année d'études en vue d'étudier spécialement certaines questions de culture, d'industrie agricole ou d'élevage. A l'issue de cette troisième année, ils devront présenter une thèse sur un point particulier d'agriculture coloniale, et l'admission de leur thèse leur conférera le titre d'ingénieur agricole colonial.

Nous souhaitons bien vivement que les avantages accordés aux jeunes gens qui suivront les cours de cette école lui attirent bon nombre d'élèves. En faisant une déclaration de séjour, ils pourront faire leur service militaire en Tunisie et la durée de ce service sera d'un an, à la condition qu'ils soient installés dans la Régence, six mois au moins avant l'époque de leur tirage au sort, et qu'ils s'engagent à résider pendant dix années au moins en Tunisie, en Algérie ou aux Colonies autres que la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR LE COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION.

Cette Société, fondée en 1884 sous le patronage de la Chambre de Commerce de Paris, a obtenu le concours d'un grand nombre d'autres Chambres de Commerce parmi lesquelles la Chambre de Lille, de Chambres syndicales, de commerçants, d'industriels et de financiers.

Son but est de venir en aide aux jeunes Français qui, justifiant des aptitudes et des références voulues, sont disposés à se créer une situation commerciale à l'étranger, et de favoriser ainsi le développement de nos débouchés à l'extérieur. Depuis 1884, époque de sa fondation, elle a déjà pu répartir, sur les différents points du globe, 440 patronnés. Plus que jamais, son précieux appui peut être utilement recherché par les jeunes gens qui, aux termes de l'art. 50 de la loi sur le recrutement, *pourront en temps de paix, être dispensés du service militaire pendant la durée de leur séjour à l'étranger, hors d'Europe, lorsqu'ils y auront, avant l'âge de dix-neuf ans accomplis, établi leur résidence et y occuperont une situation régulière.* Elle se propose de faire des conférences dans différentes villes pour stimuler l'initiative de la jeunesse.

Le programme des conditions à remplir pour l'obtention du patronage moral ou pécuniaire de la Société est tenu à la disposition des intéressés, au siège social, hôtel de la Chambre de Commerce, 2, place de la Bourse, à Paris.

Pour conclure, nous émettons les vœux suivants :

1^o Donner dans les écoles supérieures de commerce, l'enseignement de certaines matières d'intérêt colonial ;

2^o Faciliter aux jeunes gens qui se destinent au Commerce colonial, l'accès de l'école coloniale de Paris, lorsqu'ils ont terminé leurs études dans les écoles supérieures de commerce ;

3^o Créer des cours spéciaux d'agronomie coloniale, dans quelques écoles d'agriculture de la mère-patrie, pour les jeunes gens qui désirent s'expatrier.

B. — L'expansion commerciale, mémoire de M. Yanjoul, délégué par le Gouvernement russe pour visiter les Musées commerciaux de l'Europe centrale. (Rapport fait sur ce mémoire et sur les articles de la « Bibliothèque Universelle et Revue Suisse » de Juin et Juillet 1898, intitulés : La lutte pour les débouchés, à la Chambre de Commerce de Lille par M. Jules Scrive, séance du 9 septembre 1898).

L'une des préoccupations qui s'impose à l'esprit des personnes qui suivent les progrès des trafics étrangers, c'est de trouver pour nos industries les débouchés qui leur sont nécessaires. A défaut d'initiatives personnelles qui ne surgissent pas chez nous, nous croyons utile de montrer ce que l'on fait en dehors de la France pour développer le Commerce d'exportation, car, partout la même nécessité s'impose pour l'industrie manufacturière de ne jamais chômer et de chercher une issue au dehors dès qu'elle dépasse les besoins du marché national.

Nous examinerons ce qui se fait en Allemagne et en Belgique où nous trouvons deux systèmes différents, qui se sont adaptés aux mœurs particulières, aux habitudes de ces pays. Ils ont contribué à leur succès dans cette « *lutte pour les débouchés* » qui existe pour tous les peuples commerçants, industriels.

ALLEMAGNE.

Pour montrer le développement qu'a pris l'exportation allemande, nous citerons quelques chiffres. De 2.976 millions de marks en 1880, elle atteint en 1895, 3.424 millions de marks. Sa flotte de commerce qui ne dépassait pas 81.944 tonnes en 1871, jaugeait 893.046 tonnes en 1895, et les exigences de son trafic la développent incessamment.

Le grand essor du trafic allemand tient à deux causes principales en dehors de l'étonnante énergie qu'apportent les industriels à l'écoulement de leurs produits : 1^o à l'activité de ses Sociétés d'exportation (*Export-Verein*), à l'instruction complète acquise par leurs agents dans les nombreuses Écoles commerciales si répandues en Allemagne. Les Consuls de tous les pays ne cessent d'inviter leurs compatriotes à créer des Unions d'exportation analogues à celles de Dresde, de Stuttgart, de Berlin, etc. Le Consul Anglais de

Constantinople, dans son rapport de 1894, s'exprime ainsi : « Il » existe à Constantinople une Association Allemande : *Export- » Verband deutscher Maschinen-fabriker und Hüttenwerke*, qui » représente cent maisons. Dès sa première année, elle a organisé » une vaste exposition de machines à Athènes, et a établi des agences » à Corfou, Zante, Smyrne et dans d'autres villes. Elle est aujourd'hui » solidement établie à Constantinople ».

Les Consuls Américains de Chemnitz et d'autres villes d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Bulgarie, etc., affirment que le facteur le plus important de la réussite du commerce allemand, c'est la fondation des Sociétés favorisant la colonisation et l'exportation, et la création des *Export-Musterlager* qui en dépendent. « L'Union d'exportation de Saxe a ouvert une exposition permanente » en Bulgarie, répandu des centaines d'almanachs avec des adresses » et dépensé 23.800 dollars, « c'est un Américain qui parle », en » commis-voyageurs ; en outre, elle a expédié 13.500 circulaires et » 94.000 lettres. Tout cela lui a valu plus de 7.000 commandes » d'essai pour une somme de 1.970.000 dollars ». Partout, comme en Bulgarie, au Caucase, au Canada, en Algérie, dans l'Afrique méridionale et orientale, l'on trouve des représentants du Verein de Dresde et les produits de l'industrie saxonne.

L'idée initiale de cette Association date de 1885. Elle est due à la Chambre de Commerce de Dresde qui commença par une campagne de discours, d'articles dans les journaux et dans les revues du Royaume, à montrer les avantages qu'elle pourrait rendre à l'industrie et au commerce nationaux. Au bout de quelques mois le Verein compta 200 membres ; la Société fut reconnue d'utilité publique et le roi de Saxe lui accorda officiellement son patronage, mais elle ne reçoit aucune subvention du Gouvernement. Pour toutes ressources, elle a la cotisation de ses membres et les commissions très modestes de la vente. Chaque membre paie une cotisation de 20 marks par an, qui lui confère : 1^o le droit de demander des renseignements sur tout ce qui concerne l'exportation ; 2^o le droit d'avoir une case d'un mètre carré dans l'exposition des produits nationaux, à Dresde, pour y déposer ses propres échantillons, ses prix-courants, ses modèles, ses annonces ; 3^o le droit de pouvoir, moyennant une commission fixée d'avance, charger le Comité du soin de vendre ses produits sur place. Quant aux frais occasionnés par l'envoi à l'étranger d'agents spéciaux, ils sont supportés par les maisons que ceux-ci représentent.

Le rapport du Verein pour 1896 constate 46 agents en Europe et 53 dans les autres parties du monde, sans compter un grand nombre de représentants de second ordre établis dans les coins les plus reculés du globe.

Le Verein fait beaucoup de réclames au moyen des catalogues et des prix-courants de ses industriels. Ils sont rédigés en 5 langues différentes et expédiés dans toutes les parties du monde. Il a distribué ainsi 100.000 catalogues et 48.000 albums luxueusement imprimés. En outre, il publie chaque année, des *Winke* (suggestions) et des *Rathsläge* (conseils). Ce sont des brochures d'un caractère confidentiel qui sont l'œuvre des agents envoyés pour découvrir les nouveaux marchés, pour faire connaître comment il faut s'y prendre pour s'assurer ces débouchés, etc., mais ces brochures sont exclusivement réservées aux membres de l'Association, elles ne sont pas mises dans le commerce, et on les trouve très difficilement.

Le second organisme qui contribue, en Allemagne, pour une large part à l'essor du trafic national, c'est le port de l'ancienne ville de Hambourg. Ce port, qui a fait partie pendant des siècles de la Ligue Hanséatique, possède une classe nombreuse de marchands riches, doués, par atavisme, d'admirables qualités commerciales, pratiquant de longue date le commerce universel, ayant fondé partout des comptoirs. Il constitue, selon l'expression que l'on rencontre dans les rapports des Consuls : « *la porte* par laquelle » l'exportation allemande a trouvé sa voie sur les marchés du monde » entier ».

L'organisation du trafic hambourgeois est basée sur le principe de la division du travail ; les fabricants doivent se contenter de produire la marchandise : le soin de la vendre appartient aux négociants. L'on conçoit, en effet, que dans les transactions avec les pays éloignés où le commerce court de grands risques, où les tarifs douaniers comme les conditions du change, varient beaucoup, il soit nécessaire qu'un intermédiaire connaisse à fond toutes ces conditions, toutes ces fluctuations, y compris celles des tarifs de chemins de fer, des compagnies de bateaux, voire même des caravanes. C'est un auxiliaire indispensable. Aussi l'exportateur de Hambourg est, de fait, chargé de diriger la production ; comme il a beaucoup voyagé, il a une foule de connaissances géographiques, ethnographiques, qui lui permettent d'indiquer efficacement au fabricant comment il doit produire, et ce qu'il doit faire pour donner toute

satisfaction aux exigences des acheteurs d'outre-mer. Lorsqu'un acheteur de la clientèle « *Ueber-see* » (trans-marine), Mexicain, Chinois, Brésilien, etc., arrive à Hambourg, chez son exportateur général, celui-ci le conduit chez les agents d'exportation qui sont consultés, chacun dans sa spécialité, sur le choix des marchandises qui conviennent à cet acheteur, car ils connaissent mieux que cet acheteur lui-même les goûts de sa clientèle.

Les exportateurs sont de riches capitalistes, qui sont à la fois les acheteurs et les créanciers des marchands étrangers, car il est de règle qu'ils paient dans les trente jours la marchandise achetée. Ils reçoivent en couverture, de leurs mandataires, des billets à six mois ou à un an. Pour renseigner leurs acheteurs, ils possèdent des échantillons ou des types de tous les articles manufacturés, et l'on compte par centaines les expositions permanentes où sont consignés ces spécimens de l'industrie allemande. Leur dimension et leur aspect dépendent du genre de produits que l'agent représente. Pour les tissus quelques chambres suffisent, pour d'autres marchandises, telles que les meubles ou les faïences, l'Export-Musterlager comprend des maisons tout entières.

Pour donner une idée de l'importance du négoce hambourgeois nous dirons que « *l'Union des employés de Commerce* » comprend 42.000 membres. Elle possède une école où les jeunes commis complètent leur instruction, où ils étudient les langues étrangères et toutes les branches des sciences commerciales.

Pour lutter contre l'attrait irrésistible qu'exerce Paris sur les acheteurs d'outre-mer, et qui les amène dans notre capitale, les exportateurs hambourgeois ont des représentants à Paris. En prévision de l'Exposition Universelle de 1900, ils ont déjà installé ces représentants qui se préparent à cueillir les acheteurs à leur passage, pour les détourner au profit de l'Allemagne de faire leurs achats à Paris. Comme nous l'avons signalé dans un précédent rapport (10 décembre 1897) (1), les Allemands tentent les plus grands efforts pour que l'Exposition de 1900 soit une victoire pour leurs industries diverses. L'installation d'agents allemands à Paris leur assurera les fruits de cette victoire.

Après les organismes allemands destinés à faciliter les débouchés

(1) Voir le rapport sur les Industries d'art, page 14.

des produits manufacturés de l'Europe centrale, nous dirons seulement quelques mots de ceux de l'AUTRICHE-HONGRIE.

A Vienne et à Pesth l'on a créé des Musées Commerciaux, centres et rayonnement de forces actives et fécondes, qui renferment surtout des collections se rapportant aux Arts industriels du pays. Cette exposition n'est pas fixe, elle se déplace et se transporte dans les centres manufacturiers, où elle rend les plus grands services. Le Musée de Vienne s'est annexé l'*Export-Club*, institution toute spéciale qui organise à ses frais des expéditions commerciales. En 1894, il envoya en Russie un de ses membres, M. Julien Behm, chargé de recueillir tous les renseignements pouvant être utiles à l'exportation autrichienne. La conclusion du rapport de M. Behm est que « la Russie est un marché si vaste qu'il vaut la peine de faire » les plus grands efforts pour y conquérir la meilleure place ». Il fait connaître les conseils pratiques sur les qualités que doivent présenter les agents envoyés en Russie : « où les commerçants » aiment la bonne table et les repas copieux » et où les affaires les plus importantes se traitent dans des réunions de ce genre.

BELGIQUE.

L'organisme créé en Belgique pour développer ses relations commerciales extérieures lui a rendu de grands services, et l'on ne saurait nier que ce pays fait preuve d'une activité commerciale fort remarquable.

Le Musée Commercial de Bruxelles est un établissement officiel, dépendant du Ministère des Affaires étrangères. C'est à la suite de l'Exposition de Bruxelles de 1880, où s'est révélé l'immense progrès accompli par l'industrie belge, et l'activité déployée par les manufacturiers de ce pays pour la recherche des débouchés, que le Gouvernement eut l'initiative de fonder un Musée pour l'Exposition constante des échantillons des marchandises envoyées par les Consuls Belges.

Depuis plusieurs années, le Musée Commercial dispose :

- 1° D'une vaste collection de produits étrangers ;
- 2° D'un bureau de renseignements pour le Commerce extérieur ;
- 3° D'un bureau spécial de renseignements sur les entreprises particulières à l'étranger ;

4° D'une bibliothèque ;

5° D'un journal paraissant deux fois par mois.

En 1895, les catalogues des collections comptaient déjà 4 éditions de 4 volumes chacune, et contenaient des renseignements sur 44 groupes de produits et 387 classes. Mais la composition de ces catalogues n'est possible que par l'intime lien qui rattache le Musée à l'institution des Consuls. Ils forment ensemble un département commun du Ministère des Affaires Étrangères. Le Consul est tenu de présenter des rapports sur le commerce du pays où il réside, de signaler les produits belges qui ont gagné ou perdu du terrain sur tel ou tel marché, quelles mesures doivent être prises pour vaincre la concurrence. Le bureau de renseignements du Musée de Bruxelles possède de vastes archives de documents lui permettant de donner des Conseils pratiques répondant aux questions les plus diverses qui lui sont soumises. Le bureau des transports s'occupe spécialement de donner des informations sur les prix de revient, le temps et la durée des expéditions dans tous les pays du globe. Il donne, paraît-il, jusqu'à 4.000 renseignements par mois.

Depuis 1890, le Musée de Bruxelles a organisé une branche spéciale agricole pour procurer à l'agriculture, très développée en Belgique, de nouveaux marchés et favoriser cette industrie qui est l'une des ressources principales du pays.

M. Yanjoul, dans son mémoire sur la Mission dont il a été chargé ne tarit pas en éloges sur la variété et la richesse des renseignements que possède ce Musée Commercial modèle, et qui a permis aux Belges de développer d'une manière remarquable leurs relations extérieures, en Russie notamment. En Chine, un bel avenir leur est réservé, et dès aujourd'hui, ils possèdent à Han-Koo un quartier vaste et bien bâti où la Société Cockerill de Seraing a établi des usines métallurgiques dirigées par des Belges.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que nous devons en France nous efforcer d'appeler l'attention publique sur l'intérêt que présente l'étude des efforts que l'on tente à l'étranger pour s'emparer des marchés du monde, à notre plus grand préjudice. Nous croyons que si le Gouvernement a voulu faciliter notre expansion commerciale en améliorant l'organisation consulaire, en fondant des Musées

Commerciaux et en développant nos Ecoles Supérieures de Commerce (1), il faut que, de leur côté, nos négociants et nos industriels reconnaissent la nécessité de s'orienter vers le trafic extérieur. Il faut qu'à l'instar de leurs concurrents d'Allemagne et de Belgique, ils créent des organismes puissants de nature à préparer le succès de la lutte commerciale internationale qui, pour les nations modernes, est « *la lutte pour l'existence* ».

C. — Formation de syndicats de fabricants en vue d'organiser à frais communs des tournées de commis-voyageurs à l'étranger.

Dans les rapports de M. Regnault, consul de France en mission, qui sont consignés dans le *Moniteur officiel du Commerce français* des 20 février, 9 avril et 7 mai 1896, nous trouvons des conseils aux maisons françaises pour faire visiter régulièrement par des commis-voyageurs les principales places des contrées de l'Orient.

Jusqu'ici la crainte de s'engager dans des dépenses qu'elles estiment devoir être trop lourdes et qui resteront peut-être improductives, ont empêché ces maisons d'envoyer des voyageurs dans le Levant. La coopération permet seule d'atteindre le bon marché. — Cette idée n'est pas nouvelle, elle est pratiquée depuis plusieurs années en Allemagne. C'est grâce à ces tournées commerciales à prix réduits que le commerce et l'industrie de ce pays ont réussi à faire pénétrer partout les produits allemands.

(1) Les places mises au concours de 1898 pour les Écoles supérieures du Commerce ont été de :

135	pour l'École des Hautes Études Commerciales de Paris ;
45	— l'Institut commercial de Paris ;
80	— l'École supérieure de Paris ;
60	— — de Bordeaux ;
40	— — du Havre ;
55	— — de Lille ;
65	— — de Marseille ;
85	— — de Lyon ;
40	— — de Montpellier ;
35	— — de Nancy ;
40	— — de Rouen ;

680 élèves pour toute la France commerciale.

M. Regnault a étudié les frais d'un voyage d'affaires dans le Levant, et il en évalue les frais à 2.500 francs au maximum et la durée à 90 jours. En suivant l'itinéraire qu'il indique et prenant la 2^e classe des bateaux et des chemins de fer, le voyageur de commerce pourra visiter les principales places de la Turquie d'Europe, les échelles de la Turquie d'Asie, la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et l'Égypte. Si les données ne sont qu'approximatives, elles donnent en tous cas une source de renseignements et une base d'évaluations suffisamment précises pour permettre de se rendre compte des conditions dans lesquelles la tournée en question peut s'accomplir.

Dans une annexe à ce rapport, M. Regnault trace un projet de convention pour la création d'une société commerciale ayant pour objet l'exécution de voyages d'affaires dans le Levant, qui comprend 25 articles, et il se met à la disposition des personnes désireuses d'étudier les moyens pratiques d'organiser ces sociétés coopératives.

L'une des conditions essentielles au bon fonctionnement du syndicat est d'après M. Regnault, que chaque industriel fabrique un produit différent de ceux de ses co-syndicataires, pour qu'il n'y ait pas de concurrence entre les associés, toutefois il est préférable que chaque produit appartienne à la même classe d'objets fabriqués.

L'on ne peut qu'encourager toute entreprise ayant pour résultat de développer chez nos fabricants l'esprit d'initiative et le sentiment de la force coopérative.

D. — Le commerce d'exportation, les moyens de le développer. (*Conférence de M. Paul Dislère, Président de section au Conseil d'État, ancien Directeur du Commerce extérieur*).

La Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation a l'intention d'organiser des conférences pour vulgariser l'étude du commerce d'exportation.

La ville de Lille a inauguré la série de conférences de 1898-1899 : le lundi 7 novembre, M. Paul Dislère, président de section du Conseil d'État, ancien directeur des colonies, ancien directeur du commerce extérieur du Ministère du Commerce, a bien voulu apporter le concours de son éloquente parole, et de son expérience à la conférence due à l'initiative de la Chambre de Commerce avec la

collaboration de la Société industrielle et de la Société de géographie de Lille.

M. Dislère a traité successivement : le développement de notre commerce extérieur ; les moyens employés par la Société d'encouragement pour atteindre le résultat de trouver de nouveaux débouchés à l'industrie nationale, en facilitant le placement, à l'étranger ou dans nos colonies de jeunes gens français, reconnus dignes de son patronage et justifiant de connaissances industrielles ou commerciales.

Il a montré dans une étude très documentée, par des tableaux graphiques reproduisant d'une manière très claire les chiffres absolus des exportations de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France, la marche des exportations depuis 1873, et par un autre tableau la *progression de la différence des exportations* entre l'Allemagne et la France.

Incidemment M. Dislère a fait l'éloge des services rendus par le Musée commercial et colonial de Lille (à la fondation duquel il a pris une part importante) qui contient une quantité considérable d'échantillons des produits consommés à l'étranger et particulièrement dans nos colonies, et il engage les industriels, les jeunes gens de nos écoles, ceux de l'École supérieure de Commerce, à le visiter le plus fréquemment possible.

Le conférencier a particulièrement insisté sur l'Union française de la Jeunesse qui a apporté un précieux concours à l'organisation, dans la ville de Lille, de cours destinés à permettre aux jeunes gens d'acquérir les connaissances indispensables pour devenir ce que M. Boucher, l'ancien Ministre du Commerce appelait si justement : *les ambassadeurs de l'industrie*. A côté de cours de langues faits avec un esprit essentiellement pratique, il existe un cours de comptabilité suivi par plus de 100 élèves, un cours de dactylographie, un cours d'économie politique dirigé en vue de montrer aux jeunes gens les conditions essentielles de nos relations commerciales. Ces cours recevront, paraît-il, très prochainement une nouvelle extension et en ce qui concerne en particulier le commerce d'exportation, des prix pourront être décernés aux auteurs de travaux dénotant chez eux la connaissance acquise des nécessités de ce commerce. Déjà la Chambre de Commerce et la Société Industrielle ont gracieusement accordé des récompenses aux meilleurs élèves de ces cours.

Il y a là le germe d'une organisation d'autant plus remarquable qu'elle est due à l'initiative privée. Elle préparera à la vie future du négociant français au delà des mers, car, nous l'espérons, elle se soudera à l'action combinée du Musée commercial, de l'Office du commerce extérieur et de la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation.

Il était un point sur lequel le conférencier ne pouvait passer que très légèrement car c'était, un peu, une critique qu'il avait à adresser d'une manière générale à l'industrie et au commerce français. Il a montré combien peu on cherchait à utiliser les sources d'information dont on pouvait disposer et il a exprimé le vœu que si le Gouvernement devait, de son côté, s'efforcer de faire disparaître les formalités que l'on rencontre trop souvent dans les relations avec l'Administration, les intéressés, de leur côté, ne devaient pas hésiter à profiter des ressources qui leur sont offertes. Il a montré que puisqu'à Lille on utilise si largement déjà les renseignements abondants du Musée commercial, il fallait aller plus loin, s'adresser à l'Office du commerce extérieur, aux Chambres de Commerce françaises à l'étranger (1), et surtout ne pas hésiter à envoyer prendre des renseignements à l'étranger, comme on l'a fait pour la Mission lyonnaise en Chine, à laquelle la Chambre de Commerce de Lille s'est associée.

A la fin de la conférence des notices relatives au fonctionnement de la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation (2), sur les conditions dans lesquelles elle vient en aide aux jeunes gens désireux de s'expatrier, ont été distribuées à tous les auditeurs.

E. — Note sur la mise en valeur du Congo Belge.

La Belgique nous donne un exemple de ce que peut rendre de services à la civilisation en général, et à la métropole, par surcroît, une colonisation bien comprise.

(1) Ces Chambres de Commerce françaises à l'étranger sont actuellement au nombre de 25 ; les Comités consultatifs, au nombre de 2 (l'on trouvera tous les renseignements sur leur fonctionnement, sur leur répartition en Europe, Asie, Amérique, Afrique, au Musée commercial et colonial de Lille).

(2) 2, place de la Bourse à Paris. Ces brochures se trouvent au Musée commercial et colonial de Lille.

Sous les auspices, et sous l'impulsion de S. M. Léopold II, roi des Belges, et souverain de l'Etat indépendant du Congo, une transformation complète s'est opérée dans l'Afrique Centrale.

Une prospérité, datant d'hier, mais qui prend des proportions remarquables, justifie la reconnaissance des Belges envers le Souverain qui leur a préparé par sa persévérance inébranlable, une Colonie aussi prospère. Depuis son érection en Etat par l'avènement du Roi des Belges, une autorité respectée, affirmée par la création de 159 stations ramifiées jusqu'aux extrêmes confins de l'Etat, garantit à l'Africain la libre jouissance de son labeur, les communications ont été facilitées par la création de routes, et tout récemment par l'ouverture au trafic du chemin de fer du Congo, marquant le point de départ d'une ère nouvelle dans la pénétration du Continent noir.

Grâce à cette route d'acier qui se déroule sur près de 400 kilomètres, le Stanley Pool ne se trouve plus qu'à 48 h. du littoral, au lieu d'un mois par le sentier des Caravanes ; et, Brazzaville, le chef-lieu des possessions françaises du Congo, se trouve ramené à une distance de 18 jours des côtes de France.

La ténacité, l'esprit de suite, le respect de l'autorité ont montré une fois de plus qu'ils produisent des merveilles, et cependant l'histoire du Congo Belge à ses débuts était loin d'être encourageante. Nous n'entreprendrons pas de la faire connaître. Aujourd'hui tout le bassin du Congo est ouvert à la navigation, le fleuve principal sur ses 1.500 kilomètres est rendu navigable sans interruption, de Stanley Pool aux Stanley Falls, avec ses nombreux affluents dont quelques-uns sont aussi importants que le grand fleuve lui-même. En groupant tous les cours d'eau jusqu'ici reconnus, on n'arrive pas à moins de 18.000 kilomètres.

C'est à juste titre que la Chambre de Commerce d'Anvers, qui a constamment soutenu les débuts de l'Etat du Congo, fêtait dernièrement (10 octobre 1898) le Souverain dont la persévérance intelligente a permis de réaliser un projet qui, au début, avait rencontré en Belgique une opposition considérable.

L'honorable Président de la Chambre de Commerce d'Anvers, abordant dans son discours au Roi, l'exposé succinct des résultats commerciaux obtenus au Congo, affirmait que cette colonie était pour l'industrie belge un débouché déjà important, et qui, dans peu d'années serait considérable.

Les importations au commerce spécial, ont monté de 7 1/2 millions de francs en 1893, à 22 millions en 1897, dont plus de 16 millions importations de Belgique.

Les exportations qui étaient de 5 1/2 millions de francs en 1893 ont progressé jusqu'à plus de 15 millions en 1895, dont près de 13 millions exportations pour la Belgique.

Ainsi le mouvement commercial s'élève à près de 40 millions, et les recettes de l'Etat du Congo qui n'étaient que de 74.000 fr. en 1886, dépassent actuellement 9 millions.

Dans cet ordre d'idées, l'on peut affirmer que l'Etat indépendant du Congo a bien compris son rôle; aussi beaucoup de Compagnies ont-elles obtenu de brillants résultats. La *Société d'Etudes coloniales* de Bruxelles vient de faire paraître une intéressante brochure où se trouve exposée la situation des Sociétés commerciales belges au Congo, on en compte déjà 28, et les demandes de concessions affluent à ce point, que l'on s'est vu obligé de les ajourner à deux ans, délai nécessaire pour procéder à la délimitation des concessions déjà accordées. Le commerce africain est assuré d'un développement considérable, depuis que la création du chemin de fer a assuré le ravitaillement des factoreries.

Puissent nos colonies françaises avoir le même développement, et devenir pour la France, un marché aussi considérable ! Nous avons chez nous les mêmes éléments, pourquoi ne pas en tirer parti ? Pourquoi l'esprit d'entreprise y paraît-il engourdi ? Est-ce que le commerce français encouragé par des concessions territoriales, n'amènerait pas la civilisation, la sécurité, la prospérité dans ces pays sauvages que nous n'avons pas d'autre titre à envahir et à occuper ?

F. — Note sur les Compagnies de colonisation. (Examen du rapport de M. Pauliat).

C'est pour répondre à cette question que nous donnons un résumé du très remarquable rapport présenté au Sénat, par M. Pauliat, le 12 juillet 1897, au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. André Lavertujon, concernant la *Constitution de Compagnies privilégiées de colonisation*.

M. Pauliat, avant d'aborder l'exposé des travaux de la Commission, a pensé qu'il pouvait être utile d'entrer dans quelques considérations

d'un ordre général, afin de faciliter la comparaison entre les diverses solutions que le problème colonial comporte, et de faire mieux apprécier celles auxquelles la Commission a donné la préférence.

Ce rapport constitue un volume de 300 pages, divisé en 3 parties. Il est suivi d'un historique de l'œuvre de la Commission, ses idées et vues générales, de l'examen du projet de M. André Laver-tujon et du texte de la proposition de loi de la Commission.

La première partie est divisée en 9 chapitres. Dans les 3 premiers, M. Pauliat explique le mouvement d'expansion de la plupart des Nations depuis une vingtaine d'années, et leur tendance à s'emparer des terres disponibles du globe, de la part considérable prise par la France dans ce mouvement, de ses conquêtes coloniales dans ces dernières années, des raisons pour lesquelles les capitaux se refusent à aller aux colonies. Dans les chapitres suivants, l'auteur démontre que les Français, dans les siècles précédents, sous l'impulsion du Cardinal de Richelieu et de Louis XIV, avaient fondé un véritable Empire colonial. Devant une œuvre aussi considérable, l'on ne peut accuser notre pays de n'être pas colonisateur, puisque la France au XVII^e et au XVIII^e siècles était la première des nations de l'Europe sous le rapport de la colonisation.

La seconde partie est divisée en 10 chapitres. Dans les 7 premiers, l'auteur explique pour quelles raisons politiques et sociales nous avons perdu cette situation, comment la révolution, les guerres de l'Empire, l'influence des lois successorales, le système de notre enseignement secondaire suranné, la vente des biens nationaux et communaux, le fonctionnarisme, etc., ont empêché notre force d'expansion de se produire au dehors.

Dans les 3 derniers, nous voyons décrits les symptômes d'une reprise, les tendances latentes à l'émigration. M. Pauliat montre que l'émigration n'est pas synonyme de dépeuplement, que plus dans un pays on émigre plus la population augmente. Il explique les véritables causes de la diminution de la natalité en France qui redeviendra ce qu'elle était jadis quand notre expansion au dehors aura repris son ancien cours.

La troisième partie est divisée en 12 chapitres. M. Pauliat explique les fautes que nous avons commises de nos jours, en matière

coloniale, par exemple, de considérer les Colonies comme devant être assimilées à nos départements, et organisées, administrées aux frais de l'Etat; de là notre énorme budget colonial. Il montre l'impuissance du Ministère des Colonies pour la mise en valeur et pour le développement des Colonies, son indifférence pour la création de marchés réservés aux produits français, les concessions abusives octroyées, notamment onze millions d'hectares de la concession du Haut-Ogooué, 5 millions d'hectares de la concession de la Côte-d'Ivoire sans rien stipuler en faveur de la Colonie et de l'Etat, etc.

Les deux derniers chapitres montrent le rôle véritable que devrait avoir le Ministère des Colonies, où sur une dépense de 100 millions, 100 mille francs seulement sont consacrés à la colonisation. Il donne le tableau des marchandises et des denrées que les Colonies pourraient fournir à la Métropole.

En moins de dix années, la France avec ses colonies pourrait se créer un marché d'au moins deux milliards de francs.

Après ces considérations générales, d'une importance et d'un intérêt si considérables, le rapport indique « *l'Œuvre de la Commission* ».

En 1889 et 1890, les différentes nations de l'Europe adoptèrent une politique de conquêtes en Afrique; notre Ministère des Colonies eut la pensée de créer plusieurs grandes Compagnies qui auraient mis les territoires conquis en exploitation; une Commission administrative fut désignée pour étudier l'idée. Elle remarqua d'abord qu'en produisant dans nos colonies la quantité de denrées tropicales et intertropicales que la France se procure actuellement à l'étranger, nous pourrions établir avec nos possessions des échanges s'élevant chaque année à plus d'un milliard. La Commission remarqua qu'avec le cours actuel des choses, il nous faudrait des générations pour utiliser nos territoires coloniaux et les peupler, et qu'il en pourrait être autrement avec un *système de concessions* permettant de mettre en mouvement l'initiative privée.

Le projet de loi de M. Lavertujon demandait à être transformé et étendu; le rapport de la Commission se termine par un texte d'un nouveau projet contenant 17 articles, dont chacun fait l'objet d'un exposé des motifs et explique ses avantages. Sans avoir la prétention d'avoir produit une œuvre parfaite, la Commission espère

que son adoption par le Parlement permettra à la France de retirer le plus grand profit de son Empire colonial.

Nous souhaitons vivement que la proposition de loi présentée par la Commission soit adoptée, parce qu'elle sauvegarde les droits de l'État et les intérêts des colons.

Il est hors de doute que l'intelligence avec laquelle le Gouvernement français répartira les concessions, sera la cause la plus efficace de la prospérité ou de la ruine des colonies. Il doit garder l'empire colonial dont il dispose d'une main ferme, agir d'une façon méthodique et sans hâte fébrile, pour éviter les abus qui se glissent dans les meilleures choses, mais lorsque les Compagnies ou les particuliers auront obtenu des concessions, il faudra, ainsi que l'a dit M. Franck-Chauveau, dans le rapport qu'il a présenté au Sénat : « que les concessionnaires ne soient pas exposés après qu'ils » ont fait des dépenses et qu'ils sont prêts à marcher, à se voir » enlever, sur un article de journal ou sur un discours à la tribune » du Parlement, la concession qui leur a été accordée, à voir briser » leur contrat, à se trouver réduits, pour obtenir la légitime » rémunération de leurs avances, à des procès longs et coûteux qui » effrayeront tous leurs successeurs. »

CONCLUSIONS.

Nous espérons avoir, par cette série d'études si incomplètes qu'elles soient, montré de quelle façon les différents enseignements nécessaires aux besoins actuels de la Société française, pourraient être modifiés et améliorés.

Nous insistons :

1^o Sur la nécessité de regagner le terrain perdu dans les différentes branches de l'activité Commerciale et Coloniale;

2^o Sur l'utilité de se servir des initiatives privées qui ne demandent qu'à être encouragées ;

3^o Sur l'urgence de voir le Parlement s'occuper de la mise en valeur de notre domaine Colonial.

